



Marc Bouiron, Françoise Paone, Bernard Sillano, Colette Castrucci et Nadine Scherrer (dir.)

Fouilles à Marseille : la ville médiévale et moderne

Publications du Centre Camille Jullian

Chapitre 4. Habiter, entre *utilitas* et *amenitas*

Nadine Scherrer, Robert Thernot, Colette Castrucci et Bernard Sillano

DOI : 10.4000/books.pccj.915
Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance
Lieu d'édition : Aix-en-Provence
Année d'édition : 2011
Date de mise en ligne : 13 février 2020
Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine
ISBN électronique : 9782957155767



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

SCHERRER, Nadine ; et al. *Chapitre 4. Habiter, entre utilitas et amenitas* In : *Fouilles à Marseille : la ville médiévale et moderne* [en ligne]. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, 2011 (généré le 02 avril 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pccj/915>>. ISBN : 9782957155767. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pccj.915>.

Chapitre 4

Habiter, entre *utilitas* et *amenitas*

Les fouilles archéologiques marseillaises ont principalement porté sur des quartiers d'habitat, qu'ils soient à l'intérieur de la ville ou dans ses abords immédiats. Si les vestiges en étaient souvent mal conservés, la multiplication des points d'observation permet une première approche de l'habitat marseillais au Moyen Âge et à l'Époque moderne.

1. L'organisation spatiale des maisons médiévales (N. Scherrer, R. Thernot)

Notre analyse de l'habitat urbain marseillais au Moyen Âge s'appuie essentiellement sur les vestiges retrouvés sur les chantiers de grandes fouilles d'archéologie préventive (notamment les fouilles de la place Général-de-Gaulle, de l'Alcazar, de l'Espace Bargemon et du Tunnel de la Major²⁴²). Les recherches d'archives, effectuées dans le cadre des études consécutives à la fouille, sont venues enrichir les données de terrain.

1.1. Les formes du bâti domestique dans trois quartiers

Les textes parlent rarement de la structure même de la maison ; sont généralement indiqués les confronts et les propriétaires. Dans les textes retrouvés pour la période du XII^e au XV^e s., les maisons sont désignées de façon équivalente sous les termes d'*hospitium*, *domus*, ou *hostal*, tant dans la ville *intra muros* que dans le bourg de Morier²⁴³. Dans le faubourg, la typologie se diversifie et apparaissent également les *bastita*, *cabanna*, *domuncula* et *moreriis*, faisant référence vraisemblablement à des constructions plus modestes, à caractère rural, comme l'indiquent les mentions parallèles de *viridarium* (verger) et d'*ortus* (jardin). D'après les *Statuts* de la ville, en plus des *bastida*, émergent aussi dans la campagne environnante les *turres*, dans lesquelles certains propriétaires

élèvent des colombes. En ville, avec certaines maisons près du Mazeau au XV^e s., sont mentionnées des dépendances, *stabulo* et *crota*. Ces deux types d'espaces témoignent d'une part de la présence des animaux dans la ville et d'autre part du fait que les caves qui apparaissent à Marseille à la fin du Moyen Âge sont considérées comme des espaces annexes (cf. *infra* § 3.2.).

Dans les fouilles, les vestiges de maisons médiévales relevés, altérés par les constructions suivantes, sont souvent incomplets. Toutefois des tendances s'esquissent à partir des trois sites explorés, correspondant chacun à des quartiers très différents. Près de la cathédrale, les maisons se développent sur des bandes de terrain et jouxtent des espaces ouverts intercalés entre les bâtiments, voire riverains des rues. L'évolution la plus notable à la fin du XIII^e s., liée à la proximité de la cathédrale, se traduit par la construction de la maison canoniale. Près du Mazeau, le quartier présente un plan plus structuré, avec des alignements sur rue, où des unités construites différenciées coexistent. Si certaines ont livré peu d'informations et semblent se rattacher au modèle de la maison en lanière, avec des largeurs de l'ordre de 4,50 m, d'autres plus vastes sont subdivisées en plusieurs espaces internes et comportent des espaces ouverts enclos de murs. Dans le bourg de Morier, l'habitat apparaît d'abord évidemment plus lâche avec une seule bâtisse carrée au XII^e s. de 9,40 m de côté (serait-ce une de ces tours au sommet desquelles est aménagé un colombier ?). Ensuite il se densifie, mais reste plus modeste à première vue, desservi par des voies irrégulières et composé de maisons à deux espaces, souvent traversantes, larges de 4 à 6 m. En revanche, les maisons d'angle, de plan complexe, attestent de programmes plus riches mis en œuvre dans ce faubourg et corrigent l'image modeste de ce quartier extra-urbain qui accueille par ailleurs des édifices religieux importants.

1.2. Dimensions et organisation du bâti

Les fouilles permettent de mieux comprendre l'organisation de l'habitat : le plan et les circulations horizontales (et dans de rares cas verticales) sont les

²⁴² Voir respectivement Bouiron 2001a ; Bouiron 2001b, Mellinand 2005, Barra *et al.* 2004.

²⁴³ Rigaud, Bouiron 2001 ; Rigaud, Bouiron *In* : Mellinand 2005.

mieux documentés. Certains sols sont toutefois conservés et des aménagements particuliers ont pu être dégagés.

1.2.1. Le plan

Dans la ville épiscopale, près de la cathédrale, les constructions qui s'établissent entre le X^e et le XII^e s. se présentent sous la forme de lanières de 4 à 6 m de large et vraisemblablement de 9 à 15 m de long, à l'intérieur desquelles des partitions légères ont pu exister. Le découpage foncier suggéré par ces premières constructions conservées, lui-même en grande partie hérité de l'Antiquité, sous-tend le développement de l'habitat au cours des siècles suivants. La maison canoniale construite vers la fin du XIII^e s. se distingue par son emprise de plus de 15 m de large, et le recours à des formes architecturales savantes comme les piliers porteurs dégageant l'espace du rez-de-chaussée et les voûtes nervurées lancées entre eux pour couvrir ce volume. Par ses caractéristiques, elle n'est pas représentative du bâti domestique médiéval marseillais courant où ces éléments architectoniques, pourtant reconnus dans d'autres villes comme Montpellier, n'ont pas été retrouvés.

Dans la ville vicomtale, dans le quartier du Mazeau, le découpage foncier préexistant, mais affranchi pour l'essentiel des morphogènes antiques, régit l'implantation des nouvelles constructions qui se mettent en place à partir du XII^e s. Ici, les plans des maisons offrent une relative diversité de largeur et d'organisation. Ici encore un bâtiment se distingue ; sa fonction n'est pas assurée, mais il pourrait correspondre à des Bains. Ce grand bâtiment qui borde la rive orientale de la future rue de la Guirlande occupe 23 m de long et plus de 10 m en profondeur (cf. *infra* § II, 2, 2.3.2.). Ses refends découpent quatre espaces de superficie variable, de 4 à 7 m de large. Les rares aménagements de ce bâtiment rescapés des restructurations ultérieures laissent envisager qu'il abritait des fonctions non domestiques. Hormis cet édifice, la construction la plus ancienne subsistante est de taille modeste (moins de 4 m de large) et occupe une position non riveraine des rues (Ilot III, unité G). Les constructions qui se greffent au tournant des XII^e et XIII^e s. sur ces premiers bâtiments composent de grands rectangles de 7,50 m à 8 m de large et de 15 à 16 m de long, particulièrement lisibles dans l'îlot II (maisons A, B, D et E, cf. **fig. 39**). Les portées sont comprises entre 4 et 6 m quand les refends sont conservés. Des espaces de 12 à 45 m² sont déterminés, 28 m² étant la mesure la plus fréquente. Les petits côtés de l'emprise sont orientés vers la rue. Pour les parcelles d'angle, la rue principale est indiquée par le choix d'orientation de ce petit côté. La hiérarchie des rues au moment de la création du bâti peut être modifiée par la suite comme sur la rue de la

Prison par des retournements de parcelle ; les parcelles situées à l'ouest de la rue de la Taulisse orientent leurs petits côtés vers la rue du Coq-d'Inde dans le courant du Moyen Âge. Il est à noter que les murs de façade sur rue peuvent être construits de façon homogène devant plusieurs entités mitoyennes (îlots II et III du Mazeau). Cette disposition, associée à l'homogénéité générale des modes de construction et des modules, laisse penser que l'habitat a été planifié et mis en place de façon concertée. De telles campagnes de construction caractérisées par des murs reliant plusieurs parcelles mitoyennes ont été observées dans le bourg Sainte-Catherine pour la fin du XIII^e s. et semblent correspondre à des ensembles bâtis détenus par un seul propriétaire (Bouiron 2001a, p. 89-115 et p. 319-320).

Dans le quartier suburbain de Morier, le développement du bâti se caractérise par la présence de maisons à deux pièces équivalentes dans l'îlot en bande le plus à l'ouest, et de constructions plus complexes, composées d'espaces de dimensions très variables, dans les îlots situés à l'est de format plus massif (cf. **fig. 40**). Toutefois, dans les deux cas, les murs porteurs dégagent des espaces de 4,50 m de large dans les îlots orientaux et de 4 à 5 m dans l'îlot occidental. Les distances plus grandes pourraient n'avoir pas été couvertes. Les surfaces déterminées par les murs porteurs varient de 14 à 42 m² dans l'îlot occidental (moyenne : 28 m²) et de 28 à 62 m² dans les îlots orientaux. Tout à fait à l'est et au sud de la zone explorée, des parcelles partiellement encloses de murs et dotées de puits semblent correspondre à des jardins. Les pièces sont en enfilade sans couloirs ni vestibules, qui ne deviennent fréquents qu'au XV^e s. (Garrigou Grandchamp 1992, p. 82). Des greniers pouvaient également exister. Un exemple de cave médiévale a été retrouvé dans le quartier du Mazeau (îlot II unité D), mais l'usage ne semble s'en développer qu'à l'Époque moderne.

1.2.2. Les circulations et ouvertures

Les relations entre la maison et l'espace public ne sont pas toujours faciles à déchiffrer sur le terrain. Les murs sont souvent arasés jusqu'aux fondations, de nombreux aménagements sont donc perdus (portes, fenêtres, escaliers...). Les circulations horizontales restent cependant plus perceptibles que les circulations verticales. Les ouvertures se font très majoritairement sur la rue et, dans les faubourgs, des accès sont parfois ménagés à l'arrière de la maison vers des espaces ouverts (cours ou jardins) comme cela a été observé sur le site de la place Général-de-Gaulle (Scherrer, Bouiron 2001). Dans le bourg de Morier, les ouvertures ne sont pas conservées, mais les maisons ont au moins une façade sur rue et pour

certaines donnent à l'arrière sur des lopins de terrain clôturés, interprétés comme des espaces ouverts. Les maisons situées à l'est de la rue de Morier sont peut-être celles qui sont mentionnées dans un texte de 1322, quatre maisons entourées d'un *pati* fermé de mur²⁴⁴. Dans la ville, les espaces ouverts sont beaucoup plus rares : ils sont quasi inexistant dans la ville basse, mais des jardins et espaces ouverts (places, esplanades) subsistent dans le quartier de la cathédrale, ce qui nous est confirmé par les mentions de jardins ou vergers dans les textes d'archives (Rigaud 2004). Le port joue comme un pôle attractif, ce qui explique la densité du bâti dans la ville basse.

Les liaisons intérieures se font par des portes qui sont parfois repérées en fouille par une dalle de seuil, elles sont très rarement conservées en élévation. Il ne semble pas y avoir de large type pour les portes ; néanmoins, les ouvertures sur rues sont généralement plus grandes que les ouvertures intérieures ou celles qui donnent sur des espaces ouverts à l'arrière de la maison. Les séparations des pièces peuvent se faire au moyen de portes ou d'arcades retombant sur des piliers. Un module de 0,80 à 0,95 m de largeur semble se répéter pour les portes intérieures ou secondaires autour de la cathédrale. La maison canoniale fait exception avec deux ouvertures internes de 2,10 m et 1,40 m. Dans le bourg de Morier, les ouvertures ne sont généralement pas retrouvées, à l'exception d'une porte de 1,50 m dans le bâtiment 4C, considéré comme maison double (cf. *infra* § II, 3, 2.3.2.).

Dans l'unité C du quartier du Mazeau, les portes sont situées contre un angle de la maison et non au centre du mur de façade ; aucune d'elles n'est suffisamment conservée pour en déterminer la largeur (cf. *infra* § II, 2, 2.3.3.). De manière générale, le creusement des caves modernes a largement contrarié la compréhension de l'organisation spatiale dans ce secteur.

Les portes dont une partie de l'élévation a été retrouvée se composent de blocs taillés soigneusement agencés : ceci explique aussi qu'elles aient fait l'objet de récupérations quasi systématiques. Les seuils retrouvés en fouille sont constitués de dalles taillées (avec ou sans emmarchement) ou d'une maçonnerie de moellons, parfois d'un agencement de fragments de terre cuite. Il est loisible de penser que certains seuils étaient formés de simples planches de bois qui ont bien sûr disparu. Quand elles ont été conservées, les feuillures des seuils montrent que les portes s'ouvrent vers l'intérieur (unité C dans le quartier du Mazeau (Mellinand 2005) et dans le bourg Sainte-Catherine (Scherrer, Bouiron 2001, p. 111).

²⁴⁴ Sur la fouille, les maisons ne sont pas « entourées » mais adossées à des espaces supposés ouverts et fermés par des murs (Rigaud, Bouiron 2001, p. 17, AD13 4 HD B 42 pièce 5).

Dans certaines vues de Marseille (gravures ou peintures), les rez-de-chaussée présentent des ouvertures doubles. Les représentations figurées qui nous sont parvenues datent de la période moderne, la plus ancienne étant le tableau représentant le prêche de la Madeleine, daté du début du XVI^e s. Ce sont peut-être des représentations « arrangées » d'une réalité plus ordinaire. Ces ouvertures ont-elles vraiment existé ? L'arasement des murs ne permet pas de répondre. Des alignements de trous de poteaux retrouvés dans la rue de la Taulisse (Theriot 1997) peuvent signifier la présence de fenêtres à ouvrir dans la façade des bâtiments.

Des fenêtres, rien ne nous est parvenu ; là encore, l'archéologue se tourne prudemment vers les représentations anciennes. Les fenêtres semblent être de pierre et sont parfois géminées. L'absence de fragments de verre de vitre dans les couches de démolition laisse penser que l'obturation des fenêtres se faisait avec des étamines ou du papier, ciré ou huilé ou que ces vitres ne nous sont pas parvenues. Les volets de bois n'ont pas laissé de traces pour les archéologues.



Fig. 91. Vestige d'escalier ? (pièce 4C2) (cl. F. Parent/Inrap).

Il n'existe pas de vestiges d'escaliers, ni dans les maisons, ni dans les rues. Seul un empierrément rectangulaire de 2 m de profondeur sur 1 m de largeur dans l'espace 4C du bourg de Morier peut correspondre aux vestiges d'une base d'escalier (fig. 91). La circulation avec le ou les étages pouvait se faire au moyen de simples échelles ou escaliers de bois. Sur les illustrations anciennes, des maisons avec un ou plusieurs étages sont représentées, et les textes d'archives en mentionnent²⁴⁵, mais rien dans les fouilles ne permet de confirmer leur existence.

²⁴⁵ Pour exemple, un texte de 1322 mentionne quatre maisons de deux étages dans la *carriera del Morier* (AD13 4 HD B 42 pièce 5).

La circulation autour des puits est très diversifiée ; ils sont parfois dans les rues, parfois dans des espaces ouverts clôturés par des murs, parfois dans les maisons, parfois à cheval sur deux maisons (cf. *supra* § II, 2, 3.1.1.). Les accès aux puits sont donc fonction de leur statut.

1.2.3. Aménagements spécifiques : latrines, fosses

Des fosses sont retrouvées en fouille aussi bien dans les espaces de vie qu'à l'extérieur. Leur fonction reste souvent énigmatique, leur forme et le contenu de leur comblement ne permettant pas d'en définir l'usage. Elles peuvent être le reflet du calage d'une structure ou d'un meuble disparu (coffres, vases de stockage) ou d'une activité qui n'a pas laissé de trace caractéristique. De même le système de fosse visant à recevoir les eaux usées (Napoléone 2002, p. 255-256, fig. 27) n'est pas forcément identifiable.

Le comblement de certaines fosses est parfois plus explicite. Dans un bâtiment du bourg de Morier (bâtiment 4C) ont été retrouvés des fragments de corail puis des recharges contenant des éléments métalliques dont des rebuts de fabrication de fer ; faut-il y voir un artisanat lié à la bijouterie ou la succession d'une forge à celle d'un travail sur le corail (tri après pêche ou bijouterie) ? La présence d'un fer d'équidé avec le corail peut aussi laisser penser à un dépôt apotropaïque, le corail étant réputé pour éloigner la foudre des maisons (Alexandre-Bidon, Lorcin 2006, p. 194) et le fer à cheval un porte-bonheur.

Dans le cœur de l'îlot III du quartier du Mazeau, deux fosses associées sont sans conteste le résultat du travail du corail ; l'une contient des déchets de taille de corail, l'autre du sable pur qui est utilisé dans le travail de ce matériau.

Les *Statuts* de la ville de Marseille réglementent de façon précise le dépôt des immondices au XIII^e s. (Pernoud 1949, L. IV, § 4). *Extra muros*, des secteurs bien délimités sont affectés à ce dépôt et dans d'autres il est prohibé. Les déchets sont rejetés à l'extérieur de l'enceinte. Les textes réglementaires dont se dote la ville se montrent aussi très soucieux d'éviter tout déversement de matériaux ou d'immondices dans le port afin de limiter son envasement. Les rues devaient être entretenues car les pluies entraînent les ordures déposées vers la mer (chapitre 40 du livre IV). De fait, on ne trouve pas de fosses dépotoirs dans les espaces privés.

Les latrines existent dans le sud de la France dès le XII^e s. mais ne se généralisent qu'à partir du XIV^e s. (Garrigou-Grandchamp 1992, p. 90). Quelques-unes, maçonnées, ont été reconnues dans les chantiers marseillais, mais un certain nombre d'entre elles pouvaient être en bois (dans la maison ou la cour), installées en hauteur et avoir disparu (Napoléone 2002, p. 239-263). Dans le quartier du Mazeau, une cuve de latrines voûtée

de 2,5 m sur 3 m, datée de la seconde moitié du XII^e s. a été fouillée dans la maison B. Lors du remembrement parcellaire qui affecte cet îlot, de nouvelles cuves plus petites (1,03 x 0,80 m et 1,82 x 0,75 m) sont aménagées à l'ouest de celui-ci.

Deux latrines ont été exhumées dans l'habitat situé près de la cathédrale, l'une pour le XIII^e s., large de 2,5 m (maison 7H), l'autre datée du XIV^e s. occupant un rectangle de 1,3 m sur 0,95 m (maison 7J) (fig. 92). Ce sont des structures rectangulaires enterrées et accolées à la maison. Elles se composent de murets de moellons et cailloux liés à la terre installés contre le creusement.



Fig. 92. Latrine du XIV^e s. (cl. F. Parent/Inrap).

1.2.4 Sols et structures de combustion

Les sols sont majoritairement constitués de terre battue. Leur base est formée d'une couche généralement argileuse surmontée parfois d'une fine recharge de chaux ou sableuse. Souvent de fines couches de sédimentation les recouvrent, bien qu'ils soient manifestement entretenus. Par ailleurs, ils ont pu être couverts de tapis. Les restes carbonisés d'un morceau de natte en fibres végétales tressées mis au jour sur le sol d'une des maisons du bourg de Morier sont peut-être le témoin d'une couverture sur le sol de terre battue (fig. 93).

Quelques rares vestiges de sols construits nous sont parvenus. Pour exemple, le sol du deuxième état de la pièce sud-ouest de la maison canoniale se compose d'un pavement de pierres et de béton de tuile au retaillé (XIII^e-XIV^e s.).

Les ateliers de potiers découverts au quartier Sainte-Barbe produisaient des carreaux de terre cuite bruts ou décorés (Marchesi *et al.* 1997). Ils sont certainement destinés au revêtement des sols d'édifices civils ou religieux importants (couvents, églises, châteaux...), puisqu'on ne les retrouve pas dans l'habitat courant marseillais, ni dans les destructions de ces maisons.



Fig. 93. Sol revêtu d'une natte, carbonisée lors de la destruction du bourg de Morier (cl. F. Parent/Inrap).

Les foyers connus par l'archéologie se situent au rez-de-chaussée. Leur fonction est peut-être multiple, ils servent à la cuisine et au chauffage ou au travail. Ce sont généralement de simples cuvettes creusées dans le sol, avec échappement libre de la fumée (fig. 94). Aucune hotte d'évacuation n'est attestée, mais des structures constituées de planches recouvertes d'argile ou des structures maçonnées incluses dans l'élévation du mur ont pu exister (Chapelot, Fossier 1980, p. 224). C'est peut-être le cas du foyer de la maison dite « du Panier » (Reynaud 1998, p. 432). Il se compose d'un agencement de pierres plates associé à une banquette, qui peut former la base d'une substructure disparue, hotte ou cheminée. Des braseros peuvent également être utilisés et ne pas laisser de traces au sol. Le foyer est parfois aménagé de quelques éléments, pierres ou d'éléments de terre cuite formant contour ou base. Les foyers semi-circulaires sont appuyés contre un mur, sinon les foyers circulaires, carrés, rectangulaires ou lenticulaires sont indifféremment dans un endroit ou un autre de la pièce.

La fondation d'une cheminée de 3,30 m de largeur pour 1,30 m de profondeur, a été observée dans la maison canoniale près de la cathédrale de La Major ; elle date du XIV^e s. C'est le seul exemple connu à ce jour (fig. 95). Il est cependant possible que des cheminées soient installées à l'étage dans la salle d'habitation ou qu'elles soient

intégrées dans l'élévation du mur (Napoléone 2002, p. 239-263) et qu'elles nous échappent de ce fait. Dans ce cas, les foyers retrouvés dans les rez-de-chaussée devaient servir à l'activité effectuée à ce niveau, voire à l'éclairage et au chauffage durant le travail quotidien. La gravure d'Ercole Negro datée autour de 1590 représente systématiquement les maisons avec des cheminées d'où s'échappent de la fumée : s'agit-il d'une stylisation ou d'un reflet de l'existant ? Sur le tableau du Prêche de la Madeleine, des cheminées sont représentées sur quelques maisons seulement.

1.2.5. *Les objets de la maison*

Le mobilier de la maison (lit, armoire, coffres...) n'est pas retrouvé en fouille ; il est sûrement déménagé avant les destructions ou, majoritairement en bois, il s'est décomposé. Il est documenté par l'iconographie et par les textes, les inventaires particulièrement (Alexandre-Bidon 2006, p. 40). Le lit est presque toujours mentionné dans les textes ; châlit bordé ou cordé, couvert de couvertures et coussins, il semble que cet élément mobilier occupe une place importante dans la maison (Contamine 1985, p. 421-501).

La vaisselle de céramique ne nous parvient que sous forme de rares tessons ; il est probable que ces ustensiles



Fig. 94. Foyer dans un des espaces d'habitation du bourg de Morier (cl. T. Maziers/Inrap).

sont conservés lors des déménagements et évacués dans les zones de rejet une fois cassés. Des plats en bois ont existé, mais ne sont pas conservés ; seule une structure hydraulique dans la ville basse a livré des ustensiles de table en bois préservés par l'humidité du milieu²⁴⁶. Les objets de céramique sont essentiellement de la vaisselle à usage culinaire et de service (Parent 2005 ; Parent 2001), produite localement et importée du pourtour de la Méditerranée.

Le verre médiéval se conserve très mal²⁴⁷, aussi est-il possible que son usage ait été plus répandu que les vestiges peuvent le laisser penser. Les quelques fragments retrouvés en fouille proviennent essentiellement des gobelets, des verres et des bouteilles (Michel 2001 ; Michel 2004).

Peu d'objets métalliques sont conservés, soit qu'ils aient été récupérés, soit refondus. Ceux qui nous sont parvenus restent à étudier de manière plus précise.

Les éléments organiques sont perdus, sauf s'ils ont brûlé, comme le fragment de natte évoqué plus haut (cf. fig. 93).

²⁴⁶ Information orale de P. Mellinand concernant des vestiges du site de la place Jules-Verne.

²⁴⁷ La préparation de la pâte est de qualité moyenne dès l'Antiquité tardive et durant le Moyen Âge ; les objets en verre de ces périodes ne sont que rarement conservés.

1.3. Les fonctions de la maison

Les relations entre les hommes se transforment au fur et à mesure de l'essor de la ville ; la relation avec la terre change, de nouvelles professions apparaissent (notamment liées à la gestion de l'espace public), la relation à la ville et à l'habitat se modifie. Ceci génèrera un certain nombre d'améliorations techniques (perfectionnement des systèmes de chauffage et hydrauliques par exemple) mais aussi un changement dans la gestion de l'habitat avec la création de faubourgs, la modification de la gestion de l'espace public, de la relation entre le privé et le public, entre le privé et le travail. Le port forme un « pôle d'attraction » qui suscite des échanges avec les campagnes mais aussi avec l'étranger ; ainsi de nouvelles technologies sont importées avec les populations (par exemple le four à barre d'enfournement du quartier des Olliers), les savoir-faire s'échangent et favorisent les évolutions techniques. Ces changements ne sont pas perceptibles au niveau de la structure générale de l'habitat, mais il est possible qu'ils l'étaient au niveau des aménagements sans que l'archéologie puisse en rendre compte du fait des destructions postérieures.

La notion d'aise au Moyen Âge passe essentiellement par les questions de chauffage, d'accès à l'eau, d'évacuation des déchets et eaux sales et de protection contre



Fig. 95. Fondation de cheminée du XIV^e s. (cl. F. Parent/Inrap).

les intempéries et les voleurs. C'est à ces préoccupations ainsi qu'à la question du travail que la disposition de la maison doit répondre au mieux. Les pièces de dimensions restreintes sont faciles à chauffer ; il semble que la question de la fumée du foyer ait été un souci essentiel (Alexandre-Bidon 2006, p. 129-130).

À une époque où « le travail vaut baronnie » (Dell'Umbria 2006, p. 29), le rôle des métiers est fondamental dans l'organisation de la ville et par conséquent sur l'organisation domestique. L'essentiel des activités relevait du négoce et des productions artisanales. Les professions, dans leur grande majorité, s'exerçaient dans la maison ; la création de lieux de travail séparés de l'habitat se développe néanmoins dans le courant du Moyen Âge.

La maison accueillait au rez-de-chaussée une boutique, des animaux et des activités professionnelles dont des traces sont parfois perceptibles sur les sols observés en fouille, par exemple le tri du corail dans une maison du quartier de la cathédrale ou le travail du métal dans une maison du bourg Sainte-Catherine. De nombreuses activités professionnelles recensées dans la ville basse ne laissent pas de traces spécifiques, notamment celles qui sont liées au commerce, la confection de vêtements ou de chaussures (Smail 2001). L'artisanat qui est largement familial au début du Moyen Âge, devient une proto-industrie au fil du temps (Dell'Umbria 2006,

p. 94-95 ; Bernardi 2006, p. 122). Il semble que, même dans le cas de grandes unités artisanales constituées, une partie de l'espace soit dévolu à l'habitat. Ainsi dans la tannerie du bourg de Morier qui est en activité de la fin du XII^e s au milieu du XIII^e s., le bâtiment 2 pourrait être dévolu au logement des tanneurs, bien que cette industrie dégage des odeurs importunes (*cf. infra* § II, 3, 2.2.3.).

D'après les textes, les pièces ne semblent pas spécialisées comme de nos jours ; il est, par exemple, probable que le lit côtoyait la table (Alexandre-Bidon 2006, p. 133). L'étage (voire les étages) est généralement considéré comme strictement domestique. Les textes, notamment les inventaires, font état de la répartition différenciée du lieu de travail et du logement ainsi que les représentations dans les livres enluminés. Néanmoins, il n'est pas exclu que toute la maison puisse être considérée « comme un atelier potentiel » (Bernardi 2006, p. 119) et que des activités s'exercent dans n'importe quelle pièce. Parfois des apprentis ou salariés peuvent loger aussi dans la maison, soit qu'ils en louent un étage (Garrigou-Grandchamp 1992), soit qu'ils soient hébergés avec la famille. Il est également possible que plusieurs familles partagent un immeuble.

Jusqu'à la fin du Moyen Âge, la notion du bien commun prévaut sur celle de l'individualité, « l'*utilitas* pour tous » prime sur « la *commoditas* des particuliers »

(Braunstein 1999, p. 529). Les valeurs chrétiennes et de chevalerie sont prégnantes dans le mode de vie, au service du collectif, et ce au moins jusqu'à la fin du XIII^e s. (Dell'Umbria 2006, p. 65-69). La maison ne correspond pas exactement à l'espace privé tel qu'il est envisagé de nos jours ; si l'espace intérieur relève du domaine privé, l'aspect extérieur est soumis au regard collectif.

La façade de la maison et la qualité de ses aménagements sont des indicateurs du niveau social de celui qui en est le propriétaire ou qui l'habite. Il a été remarqué que les éléments ostentatoires des maisons médiévales se développaient surtout sur les élévations, fenêtres, baies, décors sculptés... (Esquieu 2006, p. 229 ; Garrigou-Grandchamp 1992, p. 63). Ces éléments nous échappent pour l'habitat marseillais très dégradé par les occupations ultérieures. Il est probable que le souci de paraître ne devait pas se limiter à l'espace de la demeure mais s'étendre à l'image globale de la ville. Les toitures marseillaises étaient majoritairement couvertes de tuiles, les couches de destructions en contiennent, les représentations figurées les montrent et les textes en parlent (Rigaud, Bouiron 2001, p. 21). Ce matériau est utile car étanche et ininflammable, mais il répond aussi à un souci esthétique d'homogénéité de l'urbanisme (Jaritz 2006, p. 250). Les seuls éléments de décor qui nous soient parvenus sont des traces d'enduit mural, généralement blanchâtre ; est-ce un souci de décor ou plutôt une simple protection des murs ? Là encore l'utile est peut-être lié à l'agréable.

Un travail sur les textes d'archives, particulièrement sur les inventaires permettrait de mieux cerner nombre d'aspects de la vie domestique et laborieuse dans la ville et la relation entre la vie privée et le monde du travail.

2. Manières d'habiter à Marseille : les formes de l'habitat entre la fin du XVI^e et le début du XVIII^e s. (C. Castrucci)

« L'habitat marseillais a mauvaise réputation » : c'est en ces termes qu'André Zysberg, soucieux de réhabiliter l'habitat marseillais du XVII^e s., entame le chapitre qu'il lui consacre, dans son ouvrage sur Marseille au XVII^e s. (Zysberg 2007). La thèse de B. Hénin sur l'habitat privé marseillais au dernier tiers du XVII^e s., a certes largement contribué à une meilleure connaissance des manières d'habiter des Marseillais à compter de cette époque. L'analyse socio-politique qu'elle formule (Hénin 1986), et qui se dégage des mutations opérées au moment de l'agrandissement de la ville, ne fait que conforter l'idée que l'habitat marseillais ne se transforme pas seulement de par la volonté royale et selon les goûts urbanistiques en vogue, mais aussi sous la pression de la nouvelle élite

locale. Les métamorphoses de l'architecture baroque ont modifié l'enveloppe de nombreuses demeures marseillaises. Mais dans la grande majorité des cas, même après l'agrandissement, on continue à voir s'imbriquer – ou du moins se côtoyer – sous le même toit, lieux de vie et activités professionnelles : activités artisanales et commerçantes sont toujours présentes en rez-de-chaussée de l'ensemble des immeubles en particulier au nord de la ville, en bordure des anciennes murailles. C'est pourquoi l'image du fameux « deux fenêtres » exigu, mal bâti et inséré dans un tissu urbain aux rues insalubres, reste effectivement très présent dans les esprits. Mais n'est-ce pas le cas pour toutes les grandes villes ? Daniel Roche ne nous décrit-il pas Paris, même encore au milieu du XVIII^e s., comme une ville aux maisons « exiguës avec souvent deux fenêtres en façades, peu de profondeur et quatre à cinq étages » dans des quartiers aux « rues étroites, malpropres, obscures » (Roche 1981, p. 103).

Nous ne reviendrons pas sur la qualité des constructions utilisant la pierre, ce qui, comme le souligne A. Zysberg, est une avancée par rapport à une ville comme Paris ou Rouen dont les maisons sont encore, à la même époque construites en bois (Carbonnier 2006). Ni sur l'état de dégradation dans laquelle sont décrits les immeubles dans la majorité des rapports de future *cautelle* durant tout le XVII^e s. Il faudrait aborder, pour expliquer cet état de fait, la question du statut foncier de ces maisons, ce qui nécessiterait la consultation d'autres sources d'archives que celles qui ont été sollicitées dans le cadre de cette étude. Toutefois il semble assez facile de croire, comme le démontre D. Roche, que les propriétaires n'ont pas grand intérêt à maintenir leurs immeubles en bon état de conservation à cause du coût que cela représente²⁴⁸.

Notre propos est donc ici de déterminer, à partir d'unités d'habitation en apparence semblables, différentes manières d'habiter. C'est grâce à une centaine de rapports de *future cautelle*, dont l'intérêt a déjà été signalé *supra* que cela a pu se faire. Ces contrats nous éclairent sur l'agencement des maisons, sur la géométrie des pièces, sur leurs dimensions, leurs ouvertures, sur l'existence ou l'absence d'une cour, des escaliers. Toutefois bien que très riches, ces actes, ne disent pas tout : ils sont muets sur les rapports qui s'établissent à l'intérieur du logement, sur les « façons d'utiliser l'espace pour réaliser les besoins biologiques élémentaires » (Roche 1981). En bref, ils ne nous disent rien des occupants des

²⁴⁸ « Le patrimoine immobilier ancien est moins bien entretenu parce que les réparations coûtent plus, l'investissement rapporte moins et l'on peut conserver un profit locatif à moindre frais » (Roche 1981, p. 102).

habitations : s'ils sont propriétaires, locataires ou même sous-locataires, si la maison est occupée par une même famille, si elle n'en occupe qu'une partie, ou s'il y a des domestiques qui vivent sous le même toit. Pour connaître ces éléments, il nous faudrait consulter les contrats d'arrentements, les quittances qui nous donneraient le statut et le coût de l'habitation. Nous ne pourrions apporter, de ce point de vue-là, que des hypothèses.

Toutefois, ils permettent d'approcher au plus près l'intérieur des maisons et ainsi de les aborder selon un angle de vue totalement différent. Des manières de vivre diverses se dégagent de la façon dont les différentes pièces sont agencées.

Nous avons ainsi observé l'emplacement de certaines pièces comme la cuisine, l'étendue de la salle basse par rapport à la surface au sol, et celle de la communication entre les différentes pièces. Les rapports ont été interrogés également sur les points suivants : l'entrée de la maison se fait-elle directement dans la boutique ou dans la salle basse ? Y a-t-il une entrée séparée pour la maison et pour la ou les boutiques ? L'escalier existe-t-il de manière indépendante par rapport à l'ensemble de l'immeuble ? Ou bien commence-t-il dans la salle basse ou dans la boutique ? Distribue-t-il des pièces le long de sa montée ou bien y a-t-il de vrais étages ? La cuisine est-elle au rez-de-chaussée ? en entresol ? au premier étage ? La boutique est-elle en relation avec une cave ? De quoi sont composés les étages ?

Ainsi, modifiant notre façon de les appréhender, le regard porté sur les habitations change. Nous ne voyons plus seulement des maisons étroites et exigües avec leurs « deux fenêtres » en façade, haute de quatre voire cinq étages, sombres parce qu'imbriquées dans un tissu urbain trop resserré, aux îlots séparés les uns des autres par des rues étroites et insalubres.

De l'ensemble des réponses apportées à ces questions à partir de l'observation d'unités à la superficie quasiment semblable, nous essaierons de définir différentes manières d'habiter. Au fil des années, les réponses à ces mêmes questions changent, non pas de façon homogène ni progressive, ni dans tous les secteurs en même temps, mais une évolution est visible. Dans un contexte de densification de la population, les immeubles se sont agrandis, on les a rehaussés, étendus en cœur d'îlot. C'est également sur cette évolution que nous nous interrogerons.

Plusieurs types d'habitation existent à Marseille tout au long de la période considérée. Le « deux fenêtres » revêt plusieurs réalités que nous allons tenter d'approcher par la description de maisons qui ont fait l'objet d'une fouille et par la comparaison avec d'autres maisons de secteurs voisins. En effet, nous avons perçu,

de l'étude de ces différents textes une évolution qui se fait progressivement mais qui n'arrive pas partout à la fois. C'est de cette évolution « chaotique » que nous parlerons également.

2.1. La maison « basique »

Le type le plus simple de maison –doit-on dire la maison la plus petite ?– se rencontre encore au début du XVIII^e s. Ainsi la maison la plus simple que les sources nous ont livrée appartient à Françoise Tastone qui l'achète le 20 septembre 1732 rue de l'Abadie²⁴⁹. C'est une maison de trois étages, mesurant environ 3 m de large sur 11 m de long et pour 13 m de hauteur ; elle ne comporte qu'une seule fenêtre par étage. On entre dans une salle basse suivie d'un cellier. Chacun des étages est composé d'une salle dans laquelle la présence d'une cheminée, d'une *pille* (évier), d'un *escudelier* pour ranger la vaisselle et d'une armoire atteste qu'elle sert de cuisine. La pièce est éclairée par une seule fenêtre qui donne sur la rue. Les chambres s'ouvrent sur un *ciel ouvert*, petite cour intérieure.

Le rapport d'estime qui fait état de la maison qu'achète Antoine Dou, rue du Prat, proche de l'Hôtel-Dieu, date de 1661. Élevée de deux étages –seuls le rez-de-chaussée et le premier étage appartiennent à Antoine Dou– elle est composée d'une boutique servant d'étable, d'environ 2,5 m de large pour 10,5 m de profondeur et 3,75 m de hauteur. Au-dessus se trouve une salle de 5,5 m de long sur 2,5 m de large et 3 m de hauteur éclairée par deux fenêtres ; il y a également une cheminée. On ne précise pas si celle-ci est accompagnée d'un *eyguier*, d'un *escudelier* et d'une armoire qui auraient pu prouver que cette pièce servait de cuisine. En revanche, on nous signale que la chambre dont elle n'est séparée que par une cloison, est traversée par les escaliers qui montent à l'étage supérieur dépendant d'un autre propriétaire. Ses dimensions sont quasiment les mêmes que celles de la pièce voisine (5,25 x 2,5 x 2 m)²⁵⁰.

Deux autres maisons de même sorte, bien qu'un peu plus élevées, peuvent être comparées à cette dernière : ce sont celles que Jean-Pierre Savignon acquiert de Marc Antoine de Vento en 1657, proche de l'Hôtel de Ville²⁵¹ (cf. *infra* § II, 2, 3.4.10). Il s'agit de deux bâtisses se faisant face de part et d'autre d'un même îlot, reliées entre elles par une basse-cour intérieure. L'une a deux étages donnant sur un ciel ouvert ; seul le premier étage comporte deux fenêtres croisées. Les autres niveaux

²⁴⁹ AD13 390 E 243, fol. 499.

²⁵⁰ AD13 390 E 222, fol. 894.

²⁵¹ AD13 391 E 386, fol. 642v.

n'en ont qu'une donnant soit sur le ciel ouvert, soit sur la basse-cour. Elle est composée d'une salle basse de 40 pans de long pour 22 de large (soit 10 x 5,5 m) et occupe tout le rez-de-chaussée ; ce qui fait une surface habitable de 55 m². Une porte au fond de la salle donne accès à une basse-cour. Au-dessus de la salle et aux mêmes dimensions, se trouve la cuisine. Celle-ci occupe donc tout l'étage. Le deuxième étage comprend une chambre, une arrière chambre et un petit cabinet qui donnent sur une cour. Au troisième étage se trouve un *galatas*, sorte de grenier²⁵², mesurant 6 x 5,50 m et qui contient une cheminée. Au-dessus, l'espace sous le toit est occupé par une charbonnière en demi-étage. L'autre maison, côté rue Bernard-de-Conques et au fond de la basse-cour, est plus petite puisque la salle basse n'est que de 20 m² : elle a trois étages dont seul le premier a deux *croisières* comme l'autre. La salle-basse est suivie d'un *petit secret* qui ouvre sur un ciel ouvert. Une cave, plus grande que la salle basse, occupe une superficie de 7 x 5,5 m. De la cuisine située en contrebas, on monte à une chambre, située sur la cave, de 5,5 x 4 m. Deux autres chambres sont au même niveau : l'une contient une cheminée et *prend jour* par une *croisière* sur une cour. Au-dessus une grande chambre de 5,5 x 5,5 m s'ouvre sur la basse-cour ; à côté d'elle se trouve un *petit cabinet* ou *depance* de 1,25 x 2,5 m. Au troisième étage une chambre de 5,5 x 4,25 m côtoie un pigeonier à côté duquel se trouve un *galatas*. Les éléments nous manquent pour savoir comment ces acquisitions sont transformées par les deux propriétaires. Jean-Pierre Savignon réunit-il ses deux maisons comme le projettent d'autres propriétaires du même secteur²⁵³ ?

On rencontre d'autres maisons de ce type dans le même secteur de l'Hôtel de Ville pour la même époque –de petite superficie, élevées de trois étages et d'une lauvisse servant quelquefois de terrasse– : celle de Gabriel Lebois²⁵⁴ à l'angle de la rue Saint-Christophe et de celle de la Guirlande en deux corps de bâtiments ; celle de Pons Agnel rue Négrel, celles qu'achètent Louis et Pierre Mallet²⁵⁵ rue de la Taulisse ou celle de Pierre Ricard²⁵⁶ voisine de celle de Jean-Pierre Savignon.

²⁵² F. Mistral traduit le terme de *galatas* par galetas, chambre haute (Mistral 1878) ; Le Robert (Dictionnaire alphabétique et analytique de la langue française 1983), évoque un logement pratiqué sous les combles, un grenier par extension un logement misérable.

²⁵³ Nous avons plusieurs exemples de réunions de maisons. Citons seulement : Mathieu de Madières à la rue de la Guirlande en 1662 (AD13 393 E 82, fol. 715) ; Jean Boisselli rue des Ventos en 1642 (AD13 357 E 133, fol. 462) ; Barthelémy Callamand à l'angle de la rue des Ventos et de la Guirlande (AD13 391 E 376, fol. 926).

²⁵⁴ AD13 391 E 385, fol. 604.

²⁵⁵ AD13 353 E 95, fol. 76.

²⁵⁶ AD13 391 E 386, fol. 817.

2.2. Des maisons à double affectation

La plupart des rapports de visite étudiés pour le quartier du Corps-de-Ville signalent la présence d'une cuisine au premier étage ; cet état de fait n'est pas toujours en rapport avec la taille de la maison mais plutôt avec l'activité qui se déroule au rez-de-chaussée. Dans les exemples cités, qui, rappelons le, concernent des maisons de petite taille, plusieurs cuisines sont au premier étage, le rez-de-chaussée étant occupé par une seule boutique ou par une salle-basse dans laquelle se concentre l'activité du propriétaire ou de l'occupant de la maison. Ainsi François Courdonneau, chirurgien rue Négrel, a l'intention d'exercer son activité dans la maison qu'il fait reconstruire et demande au maçon de commencer les travaux par la boutique ; celui-ci « *sera tenu l'avoir faite et préparée dans trois mois prochains en fasson que led. Courdonneau y puisse entrer et s'en servir à la fonction de sa vacation* »²⁵⁷. La salle basse de la maison que Barthelémy Couzinery possède à côté de la Maison du roi, rue de la Prison, d'environ 40 m² sert également à l'activité professionnelle de l'occupant ; peut-être est-ce une taverne car on y trouve un puits avec une niche pour y mettre des *fiolles* et des verres, ainsi qu'une *despance*, placée dans un coin du mur, pour « *paistrir le pain* »²⁵⁸.

Les frères Mallet achètent deux maisons, à l'angle de la rue de la Prison et de celle du Coq-d'Inde, dont deux des trois boutiques sont pourvues d'un four de pâtissier²⁵⁹. L'entrée de l'une des maisons est indépendante de celle de la boutique. Celle-ci conduit, à l'aide d'un escalier, à un étage qui communique avec l'autre maison acquise. On accède ensuite par une échelle, à un poulailler situé au-dessus. Le premier étage de l'une des maisons est donc composé d'une cuisine à l'arrière du bâtiment d'environ 15 m² ; la salle de réception, d'une superficie de 30 m² fait l'angle des deux rues et est éclairée par trois fenêtres : deux sur la façade nord, une à l'ouest. La chambre est située au second où se trouve encore une autre salle de mêmes dimensions que celle du dessous.

Il y a trois entrées à la maison acquise par Pierre Chainé à la rue du Petit-Mazeau (cf. *infra* § II, 2, 3.1.) : deux correspondent aux boutiques respectivement de boucherie et de rôtisserie placées au rez-de-chaussée, la troisième est l'entrée de la maison, dont la surface au sol est d'environ 34 m².

²⁵⁷ AD13 360 E 80, fol. 446.

²⁵⁸ AD13 362 E 115, fol. 51.

²⁵⁹ AD13 353 E 95, fol. 76.

Ailleurs, la cuisine peut également être placée en entresol : c'est ce qu'on trouve à la maison qu'acquiert Jean Roustan le 5 janvier 1646²⁶⁰. En gravissant cinq marches au-dessus d'une salle basse on accède à la cuisine d'environ 12 m², qui se trouve donc placée entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

La présence de plusieurs boutiques rend l'organisation de la maison plus complexe ; J.-F. Cabestan évoque l'effet « perturbateur », de celles-ci sur l'ensemble de l'immeuble (Cabestan 1997, p. 167). En effet, le fait que le propriétaire exerce ou pas une activité dans l'une de ces boutiques aura des conséquences sur l'ensemble de la maison. Cette activité nécessite-t-elle la présence d'employés au domicile, comme on l'a vu dans la maison de B. Callamand qui emploie un garçon de comptoir ? Il faudra prévoir un endroit pour les loger. Si un ou plusieurs membres de la famille participent à cette activité, une communication entre la maison et la boutique sera indispensable. La présence de la cuisine, en entresol, comme on l'a vu, participe de cette préoccupation et présente également l'avantage d'un gain de place ; le reste de l'organisation est défini en fonction de cet élément.

La présence de la cuisine au rez-de-chaussée est également la preuve de la double affectation lieu de travail/habitation. Le rez-de-chaussée de la maison de François Ganteaume située dans une traverse proche de la rue de *Negreoux* est, de ce point de vue, intéressant. La cuisine, distincte d'une salle basse d'une grandeur de 30 m², communique avec cette dernière. Sur le même plan se situent un cellier d'une superficie égale à celle de la salle basse, et une toute petite étable –environ 5 m². De la salle basse part la montée d'escaliers allant vers les pièces d'habitation : une salle et une chambre au premier étage ; une seconde chambre sous le toit²⁶¹.

La maison du boulanger Julien Meyer, à la rue de la Fontaine-de-l'Aumône, est très surprenante : l'affectation de la boutique est clairement définie puisqu'elle contient un four de boulanger ; mais c'est au second étage qu'on a placé un « *moulin pour batteler la farine* », alors qu'une chambre occupe le premier étage au-dessus du four. Une autre chambre est ensuite située au troisième et un petit débarras au-dessus, à côté du *galinier* et du pigeonnier. On a ainsi un exemple type d'une famille dont la vie quotidienne s'imbrique totalement avec l'activité artisanale du chef de famille²⁶².

La montée d'escaliers de la maison de *Barthelémy Callamand*²⁶³, à quatre *meyneaux*, est également située

au fond de la salle basse, sans séparation avec celle-ci, prouvant que l'occupant des lieux y exerce une activité (parcelle 383, cf. *infra* § II, 2, 3.5.1.). La maison est ici plus grande puisque sa superficie au sol est de 64 m² : la cuisine en occupe la moitié, le reste étant pour la salle basse. Les deux étages au-dessus sont composés chacun d'une salle et d'une chambre ; dans la montée d'escaliers, entre le premier et le second étage, on trouve une pièce appelée *dépençe* dont la taille est aussi importante – environ 40 m² – que la salle du premier.

L'organisation de ces immeubles découle donc de ce qui se déroule au rez-de-chaussée : les pièces d'habitation, salles et chambres sont réparties dans les étages. En général, chaque niveau est composé d'une salle, située du côté le plus lumineux, et d'une chambre –quelquefois suivie d'une *arrière-chambre*– dont la fenêtre s'ouvre sur un *ciel ouvert* ou arrière cour.

Plusieurs éléments les caractérisent : leur exigüité bien sûr, mais aussi leur double affectation qui impliquent de prime abord, même lorsque la maison n'est occupée que par une seule famille, une grande promiscuité entre les différents occupants. Mais de la présence de domestiques ou de personnes aidant à l'activité professionnelle du maître de maison, ainsi que de celle de locataires dans les étages supérieurs dépourvus de commodités, découle une dépendance de ces occupants les uns vis-à-vis des autres bien plus grande : l'existence d'une seule cuisine pour plusieurs étages, les lieux d'aisance ou *lieux communs* placés au sommet de l'immeuble ne devaient pas faciliter la vie quotidienne. Aussi, J.-F. Cabestan voit-il dans ce style de maisons, une certaine manière de vivre dans laquelle « un propriétaire principal « chapeautait » [une] maisonnée où chacun des habitants était assujéti à son autorité » (Cabestan 1997, p. 175).

L'évolution que l'on perçoit, à partir du milieu du XVII^e s. dans l'organisation spatiale des immeubles va dans le sens de la rationalisation de l'habitat : présence d'une seconde cuisine, voire une cuisine par étage, entrée de l'immeuble indépendante de celle de la boutique, avec une montée d'escaliers indépendante, distribution à chaque étage de pièces autonomes, séparées par un petit repos, correspond à la disparition progressive de cette ancienne façon de vivre. Ces transformations ne vont pas se réaliser de manière uniforme. Un des éléments majeurs déclencheur de ces modifications est l'absence à l'intérieur de ces maisons du propriétaire ou du locataire principal (Cabestan 1997).

Mais avant d'aborder cette évolution, il nous faut observer l'état des constructions dans le faubourg des Roubaud, situé par définition hors les murs de la ville, dans la première moitié du XVII^e s.

²⁶⁰ AD13 373 E 286, fol. 40v.

²⁶¹ AD13 381 E 243, fol. 572.

²⁶² AD13 381 E 243, fol. 387v.

²⁶³ AD13 391 E 376, fol. 901v.

2.3. Les maisons du faubourg des Roubaud au début du XVII^e s.²⁶⁴

Le faubourg des Roubaud n'est encore, à la même époque, qu'un secteur très agricole. Les bâtiments, peu nombreux, consistent essentiellement en écuries ou greniers à foin dispersés sur de grands terrains arborés. En témoigne l'immense terrain que cède, en 1636, Clère de Guérin aux pères de la Mission de Provence pour leur installation (cf. annexe 3.3.). Il s'agit de jardins, sur lesquels les deux seuls bâtiments présents sont la maison que la propriétaire se réserve, à propos de laquelle l'acte de cession ne donne aucune précision, et une étable placée sur une des parcelles destinées à la Congrégation.

De même, le bâtiment que les frères Boisson acquièrent de la discussion des biens d'Antoine Evesque en 1672 ne consiste qu'en une écurie et un grenier à foin au-dessus. On trouve encore, en 1662, un petit bâtiment se trouvant sur l'une des « *places à bâtir maison* » que cède Jean-Baptiste de Félix à Antoine Evesque²⁶⁵ : il n'est élevé que de 5,25 m.

C'est grâce à deux rapports d'expertise décidés par le Bureau de l'Agrandissement que les maisons de ce quartier nous sont connues. Le premier est dressé en 1668, en préalable aux transformations dont le secteur va être le théâtre. Le second est fait en 1682 alors que celui-ci a subi de nombreuses modifications justifiant, dans la plupart des cas, une plus-value assez conséquente. Pour chaque propriété, les experts donnent le nom du propriétaire, les confronts, la date de l'acquisition, et souvent les dimensions. C'est la mise en parallèle de ces deux documents qui permet de saisir l'évolution qui s'est produite. De plus, certaines descriptions fournissent des informations permettant de retrouver l'acte d'achat d'un bien chez le notaire ; lequel acte est souvent suivi d'un rapport de *future cautelle*²⁶⁶. On a alors une idée précise de l'organisation de ces constructions. C'est ainsi qu'on peut remarquer qu'en début de période nombre de petits bâtiments de l'îlot fouillé sont des écuries avec un grenier à foin au-dessus²⁶⁷.

Plusieurs petites auberges composent également l'îlot où s'installent les pères de la Mission de Provence en 1636. La proximité d'une des portes de la ville –la porte

du Marché– et la présence du Relais des chevaux dans l'îlot voisin ont naturellement suscité l'établissement de ces petits hôtels. L'un d'entre eux est déjà présent à cette date : c'est celui qui a pour enseigne Le Canard, acquis par Henry Geoffroy en 1634. Il est en limite de l'ancien rempart. L'acte de vente décrit une vieille maison de 8 m sur 20 m avec des arbres plantés le long du fossé. À proximité du Canard, est installé un autre établissement identique. Il est cédé à George Vesque en 1638, dont le fils Henry entreprend d'y faire réaliser des transformations en 1668 lorsque les travaux de l'Agrandissement sont déjà en cours. Placé sur le Cours à l'angle de la rue du Petit-Saint-Jean, il porte alors le nom du Cheval Rouge.

L'évolution du quartier au moment de l'Agrandissement va se faire à la faveur de ces petits bâtiments qui vont être agrandis et transformés en immeubles d'habitation, et également des auberges dont le nombre va croître. Ainsi, le rapport d'estime établi en 1668, alors que les travaux de l'Agrandissement ne sont qu'entamés, fait état de quatre auberges : Le Canard, Les Trois Mulets, Le Cheval Rouge et Le Petit Saint-Jean ; une quinzaine d'années après, la nouvelle évaluation en dénombre trois de plus pour ce seul secteur : Le Petit Paris, L'Écu d'Or et Le Mouton Couronné²⁶⁸. Ce qui monte à sept le nombre d'auberges dans le même îlot.

D'autres éléments amenés par l'étude que Jean-Marc Chancel a effectuée pour l'ensemble des maisons du faubourg diversifient la vision du secteur. Certains îlots sont composés de maisons implantées sur des parcelles de 4 à 7 m de large pour 8 à 14 de long, occupant presque l'ensemble de la parcelle avec seulement une petite courette en fond. Elles sont élevées de deux à trois étages sur boutique et arrière-boutique donnant sur une courette. La montée d'escaliers, appuyée sur le mur mitoyen, conduit aux étages composés d'une salle sur la rue éclairée par deux fenêtres et une chambre sur l'arrière cour²⁶⁹.

D'autres établissements religieux viennent s'installer sur d'importantes propriétés à peu près à la même époque que les pères de la congrégation Saint-Hommebon, en arrière de ce qui deviendra le Cours. Les grands propriétaires des lieux leur cèdent leurs terrains : c'est le cas des prêtres de la Mission de France qui établissent leur église, maison jardin et pré sur « *deux jardins (...) par eux acquis de m^r des Penes* » en 1651. Les trois propriétés sur lesquelles les religieuses Récolettes installent leur monastère dans les années 1646 et 1647, entre la

²⁶⁴ Rappelons que les maisons dont il est question sont placées sur le seul îlot concerné par la fouille –îlot compris entre les rues du Petit-Saint-Jean, du Baignoir, rue Dauphine, le Cours– elles ne représentent donc qu'un petit échantillon des bâtiments existants à la même époque dans ce secteur relativement étendu.

²⁶⁵ AD13 360 E 158, fol. 262v.

²⁶⁶ Voir l'analyse de cet acte notarié au chapitre intitulé « Du projet au chantier », *supra* § 3.4.

²⁶⁷ ACM DD 157, fol. 123 à 143 ; DD 164. Voir également *infra* § II, 3, 1.2. : « Du faubourg des Roubaud au quartier de Blanquerie ».

²⁶⁸ Nous possédons plusieurs contrats de construction de ces auberges.

²⁶⁹ Observations exprimées par J.-M. Chancel (1980, p. 105-115).

rue Saint-Louis et la rue Thubaneau²⁷⁰, paraissent faire exception à cette règle puisqu'elles appartiennent à des artisans ; il s'agit peut-être de lots dont le propriétaire s'est dessaisi antérieurement²⁷¹.

Ces propriétés contiennent des petits bâtiments tel celui situé sur un des jardins que vend en 1672 Jean Pol de Foresta, conseiller du roi et juge du palais. Dénommé le *pavillon*, sa superficie au sol est d'environ 73 m² ; composé de deux étages, sa hauteur est de 10 m. Dans le jardin se trouve un réservoir d'eau avec un lavoir, une fontaine et une treille²⁷². Le jardin où s'installent les pères de la Mission de France côtoie une fabrique de cire existant avant l'Agrandissement²⁷³.

L'affectation très spécifique des constructions de l'îlot fouillé dans le faubourg des Roubaud –établissement religieux très étendu dans l'îlot, auberges– rend difficile une réelle comparaison avec les maisons du quartier du Corps-de-Ville –sauf pour les auberges. Cependant le modèle de maisons décrit par J.-M. Chancel présente de fortes ressemblances avec ces dernières.

La mutation de l'habitat marseillais est concomitante de l'opération d'Agrandissement, conduite à partir de 1666. L'ouverture du Cours impose l'alignement des bâtiments qui s'y trouvent, obligeant les propriétaires à reconstruire leurs maisons. Les premières mesures prises par les directeurs du Bureau de l'Agrandissement concernent essentiellement un aspect décoratif : nombre d'étages, uniformisation des façades, type de décor agrémenté de pilastres, de corniches et d'architraves, qualité des matériaux à utiliser (*cf. supra* § I, 2, 1.3.). Cette opération marque une étape dans l'histoire de la construction à Marseille. Les normalisations dont elle va être accompagnée signent le début des modifications des manières d'habiter que J.-M. Chancel souligne. Le climat de changement dans lequel se trouve la ville et la mutation d'ordre social dans la direction de celle-ci, entraînent une série de nouveaux comportements vis-à-vis de l'urbanisme, de la construction, et donc des manières d'habiter qui dépassent les seules volontés royales. Les décisions qui sont prises répondent à la fois à une nécessité d'extension de la ville, à la fois à un désir de l'embellir. De tous ces éléments découleront, progressivement, de nouvelles manières de s'emparer de l'espace d'habitation. Ainsi, le système de distribution des étages par une cage d'escalier indépendante, qui va

contribuer à autonomiser ceux-ci, va entraîner un mode d'occupation des immeubles plus varié : chaque étage devenant indépendant, des familles de statut social différent pourront se côtoyer (Chancel 1978).

Dans la première moitié du XVII^e s., la morphologie de la ville n'a pas encore été affectée par les modifications urbanistiques qui vont accompagner, une trentaine d'années plus tard, une amorce d'évolution de la forme de l'habitat. Celui-ci, établi entre ville et « terroir », tente d'apporter des réponses aux demandes de ceux qui le fréquentent : petits bâtiments agricoles, auberges, petites habitations liées à l'artisanat ou à la petite industrie pratiqué par leur occupant, s'y sont installés que la flambée immobilière va progressivement transformer en immeubles de rapport.

2.4. L'évolution de l'habitat vers l'immeuble d'appartement

Les travaux de l'Agrandissement sont venus également résoudre le problème du surpeuplement de la vieille ville causé par l'importante poussée démographique. Ils entraînent la flambée de nouvelles constructions dans les nouveaux quartiers mais aussi les transformations à l'intérieur de la cité qui en découlent sont une évidence. De plus, on assiste, dans la seconde moitié du XVII^e s. à l'arrivée, à la tête de la municipalité, d'une nouvelle classe dirigeante. Celle-ci, porteuse de nouvelles aspirations et d'une autre culture, va encourager les changements dans l'habitat marseillais.

La famille de Vento n'est pas la seule famille noble à céder ses demeures familiales (*cf. infra* § II, 2, 1.2.3.). D'autres comme les Remezans ou les Villages, les imiteront. Ces habitations sont acquises par des marchands ayant obtenu des responsabilités au Conseil municipal et dont le statut social est alors amélioré. Soucieux d'asseoir leur pouvoir et ayant à cœur de l'afficher, ils voient dans le fait de posséder une maison au Corps-de-Ville, un élément indispensable de leur ascension sociale (Kaiser 1992). Or ces personnes, bien qu'animées par le même goût du pouvoir que leurs prédécesseurs, n'en ont pas moins d'autres préoccupations. En particulier celle de réaliser des affaires, de rentabiliser leurs acquisitions. De plus, la demande accrue de logements due à la poussée démographique, requiert des logements pour les employés des nouveaux propriétaires, pour les domestiques aussi. Mais également pour les artisans ou petits employés qui, attirés par les marchés de la boucherie, de la poissonnerie ou par l'activité du port voient dans le fait d'habiter à proximité de ces lieux d'activité, une nécessité. Tout cela va de pair avec le fait que la « nouvelle clientèle » arrivée au pouvoir est porteuse

²⁷⁰ À cette époque cette rue n'est qu'une courte traverse (*cf. supra* § I, 2, 1.3.)

²⁷¹ Voir les actes d'acquisitions des Récolettes : AD13 357 E 137, fol. 280, 13 mars 1646 ; AD13 363 E 177, fol. 907v, 15 mars 1646 ; AD13 357 E 138, fol. 1127v, 1^{er} octobre 1647.

²⁷² AD13 363 E 169, fol. 209v.

²⁷³ ACM DD 164, fol. 210.

d'exigences nouvelles : désir d'espaces plus vastes, de lieux de vie plus aérés, de plus de confort. Influencée par les discours des médecins qui mettent en valeur des « oppositions essentielles où se nouent les rapports entre bâtiment, rue, cité, société » (Roche 1981), cette nouvelle élite va devoir composer avec plusieurs éléments : celui de devoir augmenter le nombre d'habitations, de faire en sorte que celles-ci soient plus « salubres » (Roche 1981, p. 103), et de tirer parti le plus possible du bâti déjà existant. Il s'agit de faire face à la réalité économique qui pousse les propriétaires à tirer profit de l'entassement d'une population en pleine augmentation.

Dans un premier temps on rehausse les immeubles qui passent systématiquement de deux ou trois étages à quatre surmontés d'une *lauvisse*²⁷⁴ : c'est le cas de la maison d'Anne Audier, rue du Colombier, qui passe à trois étages sur le devant et cinq sur l'arrière²⁷⁵ ; celle de Jean Blanc, rue de Saint-Victoret, est augmentée d'un étage²⁷⁶ ; on rehausse encore celle de Jean Griffet près du Petit Mazeau « pour fere divers estaiges soetables a sa famille »²⁷⁷. Pour gagner de la place, on réunit aussi deux petites maisons : le marchand Boissely fait regrouper en une seule les deux maisons à deux étages qu'il acquiert rue de la Guirlande²⁷⁸ ; c'est aussi le cas de Barthelemy Callamand et de Mathieu de Madières dans la même rue²⁷⁹.

En même temps, les demeures bourgeoises de la fin du XVI^e s. –Hôtel Vivaud, la demeure de la famille de Vento rue Ventomagy– constituent un modèle dont la nouvelle bourgeoisie aspire à imiter le luxe, l'espace ou le décor ; c'est pourquoi certains commanditaires demandent à leur maçon de reproduire tel ou tel décor de façade qu'on imagine « riche », appartenant à un notable de la ville. C'est le cas de François Courdonneau, rue Fontaine-de-l'Aumône, qui demande à son maçon de lui faire « le coing jusques au couvert de pierre de taille en forme de pillastre et à bosse de la mesme fasson de celui du sr Gueydon rue Coutellerie »²⁸⁰ ; ou celui de Philippe Silvestre, rue de la Croix-d'Or, qui veut que les fenêtres du premier étage soient décorées de moulures « comme celles de la maison de Demantellery »²⁸¹. Au-delà des modifications architecturales, il s'agit de transformations plus profondes puisque ce sont les manières d'habiter

qui vont changer. Celles-ci ne vont pourtant pas se faire uniformément, ni dans le temps ni dans l'espace.

Doit-on voir l'origine des changements opérés dans les maisons à la seule décision royale ? Il est plus exact de dire que celle-ci arrive dans un contexte où la pensée sur le « désir » d'habiter est en train d'évoluer. Même si ça n'est qu'une ébauche. Car les décisions administratives portent plus sur l'« enveloppe architecturale » prescrivant depuis le XVII^e s. des alignements, empêchant l'emprise trop importante des immeubles sur la rue, mais s'inquiétant peu de la spatialité ou de la fonctionnalité de l'habitat. Quoiqu'il en soit, l'alignement du Cours qui va entraîner la réfection d'un certain nombre d'habitations déjà en place, va être l'occasion d'édicter des « modèles » dont l'influence dépasse la seule ville de Marseille. L'agrandissement de la ville n'est en effet pas un mouvement isolé. Il reflète la volonté royale de « prendre en main [le] fait urbain » (Hénin 1986). L'urbanisme baroque touche plusieurs villes françaises mais aussi européennes. De nouvelles villes naissent, dont la morphologie puise son inspiration chez les architectes italiens.

À Marseille, les premières transformations ont lieu dans le faubourg des Roubaud, premier secteur de la ville à être concerné par les travaux de l'agrandissement. Outre les innovations mises en application sur le Cours par les directeurs de l'agrandissement, les constructions dans cette nouvelle partie de la ville vont prendre une tout autre allure. De nouvelles formes de bâtiments voient le jour : le fameux immeuble à trois fenêtres dont Béatrice Hénin souligne la naissance à cette époque, ainsi que les hôtels particuliers comprenant ou non un jardin et composé d'un ou plusieurs corps de bâtiments.

Le cœur de la vieille ville offre moins de possibilités d'extension. La mutation urbanistique sera moins visible du fait qu'une vision globale de la ville est seulement en train de naître. Dans ce secteur, les modifications vont continuer à se faire « au coup par coup ». Telle ou telle maison est rénovée, agrandie, ou rehaussée au gré de mutations d'immeubles ou d'une décision municipale d'aligner une rue. De la même façon que l'urbanisme n'est que très progressivement modifié, l'ensemble des habitations du Corps-de-Ville ne va pas évoluer simultanément.

Parmi les éléments relevés dans les rapports de *future cautelle* et dans les *prix-faits*, plusieurs sont annonciateurs de l'évolution de l'organisation spatiale des immeubles, en particulier l'entrée de l'immeuble séparée de celle de la boutique, rendant la montée d'escaliers indépendante et chargée de distribuer des étages autonomes. La présence d'une seconde cuisine en étage dans l'immeuble préfigure de ces changements : en 1683, à la maison

²⁷⁴ Ce en quoi Marseille est d'une certaine façon « en retard » par rapport à Lyon dont les maisons sont à 4, 5 et même 6 étages dès le début du XVII^e s. (Cabestan 1997).

²⁷⁵ AD13 358 E 134, fol. 151.

²⁷⁶ AD13 361 E 73, fol. 15v.

²⁷⁷ AD13 360 E 72, fol. 360.

²⁷⁸ AD13 362 E 91, fol. 703.

²⁷⁹ AD13 391 E 376, fol. 926 et 393 E 82, fol. 715.

²⁸⁰ AD13 360 E 80, fol. 446.

²⁸¹ AD13 352 E 155, fol. 223.

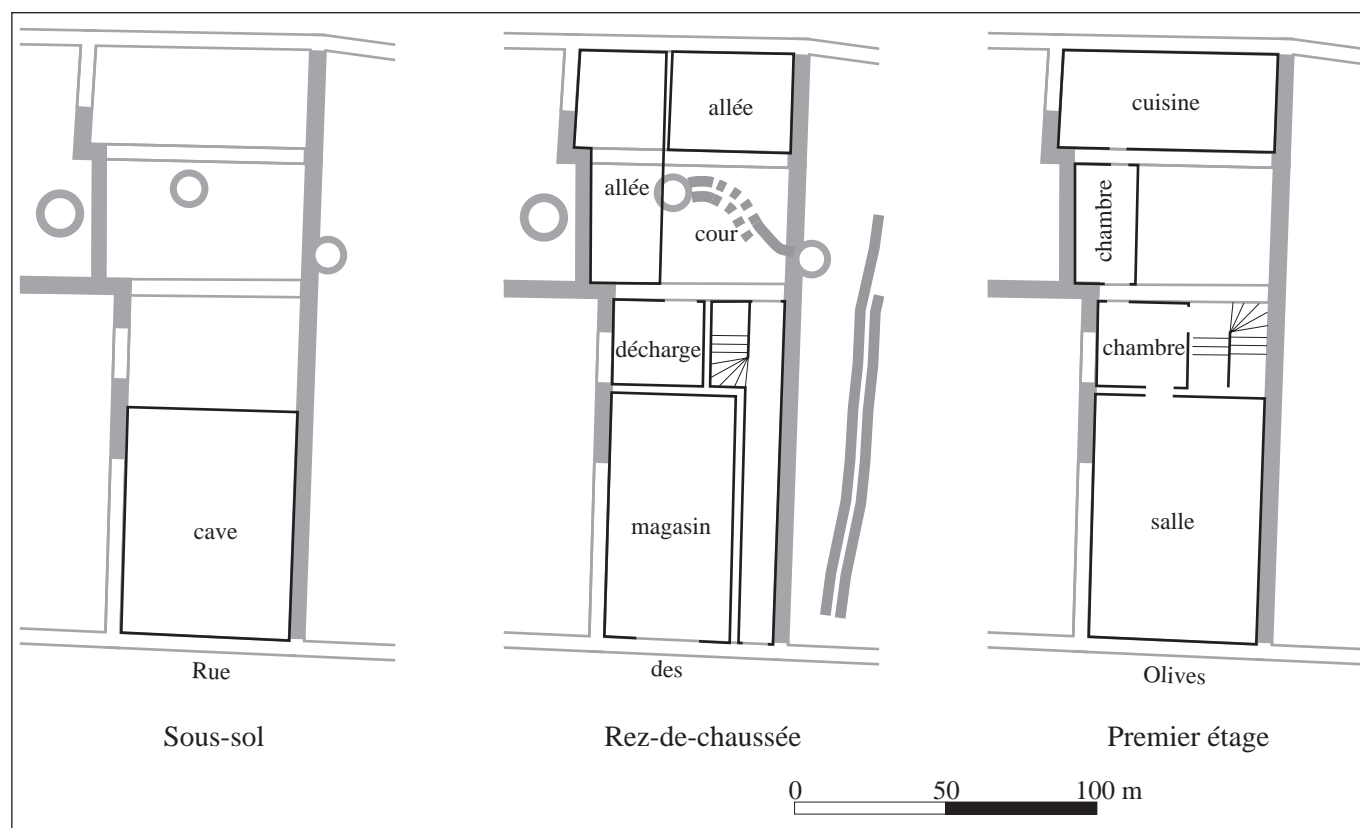


Fig. 96. Reconstitution de l'aménagement interne de la parcelle 372 en 1707 (DAO B. Sillano/Inrap).

qu'Anne Audier fait reconstruire rue du Colombier on installe un *pille* (évier) à chaque étage. Cette nouveauté est accompagnée de l'installation d'un réseau d'écoulement des eaux usées qui fait également partie de cette évolution. C'est pourquoi on installe désormais les éviers « avec leurs bournaux pour conduire l'eau à la rue et les gorgues de taille au plan de la rue ». Outre la recherche des décors déjà évoqué, les changements vont en général dans le sens de plus de confort, plus d'espace et d'une meilleure hygiène (installation des lieux communs dans les derniers étages, système d'évacuation des eaux).

Au Corps-de-Ville, ce n'est qu'au début du XVIII^e s. que ces mutations sont visibles dans certains immeubles : la maison de Louise Blanche n'est pas la seule à adopter une superficie importante des pièces principales (fig. 96), entre 40 et 50 m² de superficie²⁸² ; celles de la maison de Jean Olivier sont également très vastes, y compris la cuisine dont la superficie est de 20 m²²⁸³. Dans l'Aggrandissement, dès 1673, Antoine Amalric fait construire deux maisons, rue de la Poissonnerie, caractéristiques des nouvelles transformations. Elles sont composées chacune de quatre étages, dotés de douze

cheminées –c'est-à-dire trois par étage– accompagnées chacune d'un *escudelier*, d'une *pille* et de leurs *borneaux* pour conduire l'eau à la rue²⁸⁴. Ce qui est le comble de la modernité puisque ceci atteste de la présence de l'eau dans plusieurs pièces de l'étage. Enfin, la cuisine ne se contente pas de gagner les étages, mais commence, de plus, à être indépendante des autres pièces de celui-ci ; en général, sa porte d'entrée est située de l'autre côté d'un palier dont la présence est aussi une nouveauté. Si chaque étage de la maison de Jean Fesquet, rue de la Guirlande, comporte trois portes par palier, le premier étage de la maison de Jean Olivier n'en comporte que deux. L'une qui conduit aux pièces de réception et au reste de l'appartement ; l'autre qui a un accès direct dans la cuisine. Ainsi, les occupants des autres étages peuvent accéder à la cuisine sans pénétrer dans l'intimité de ceux du premier.

Parallèlement à la transformation de l'agencement de l'immeuble, les façades vont être traitées de façon particulière par les architectes : elles deviennent le lieu d'une écriture savante, où les références à la « grande architecture » auparavant réservée aux demeures nobles,

²⁸² ACM FF 1192, fol. 57.

²⁸³ AD13 361 E 117, fol. 540.

²⁸⁴ AD13 380 E 169, fol. 380.

viennent confirmer le progrès social de la bourgeoisie. Celles de la maison d'Antoine Amalric sont non seulement construites entièrement de pierre de taille, mais ont un « cordon » qui souligne chaque étage. Les angles de l'immeuble sont également traités en pierre de taille « *en forme de pilastre* », et chaque entrée est dotée de sa porte de pierre de taille avec sa fenêtre à bossage.

2.5. Un lieu de vie plus luxueux ou plus autonome ?

En ouvrant les intérieurs des maisons de deux secteurs de la ville, cette courte recherche poursuivait un double but : celui de définir la manière dont vivaient les Marseillais au XVII^e s. Il s'agissait également de montrer les transformations dans les manières d'habiter en ville et de tenter de découvrir sous l'effet de quels facteurs ces mutations s'opéraient.

Les secteurs sur lesquels elle s'appuie étant limités aux deux quartiers du Corps-de-Ville et des Roubaud (ou Blanquerie), les récits sont sélectifs et l'étude n'est donc pas exhaustive. Cependant quelques étapes significatives de l'évolution de l'habitat marseillais et de l'élaboration de l'immeuble d'appartement ont pu être saisies. La mise en relation de plusieurs faits parfois contradictoires a conduit à un résultat unique si ce n'est à l'image d'un habitat homogène.

D'une façon générale, on peut dire qu'à partir du milieu du XVII^e s. les étages s'acheminent vers une autonomie progressive : les pièces éparpillées sur plusieurs niveaux disparaissent ; « les cellules d'habitation... tendent à rassembler leurs différents organes constitutifs à l'intérieur d'une enceinte » (Cabestan 1997) transformant chaque étage en unité indépendante. Les portes palières, dont on a signalé l'apparition, et qui permettent d'isoler la cuisine au-delà d'un palier commun, vont voir leur nombre progressivement se réduire, et ainsi la porte unique va symboliser cette autonomie. Le vocabulaire évolue également et de nouveaux termes apparaissent : l'*appartement* dans lequel Jean Fesquet en 1714 a installé un *comptoir* au deuxième étage de son immeuble, alors que le *salon* est situé au-dessous.

C'est ainsi que progressivement les maisons deviennent des immeubles. Sous la poussée de faits complexes : d'abord le refus de dépendre du chef de famille, le désir de plus de confort, de disposer de plus d'espace. Les constructeurs ne se contentent plus de répondre aux exigences des commanditaires ; ils cherchent à répondre aux besoins d'une clientèle de « locataires potentiels ». D'autant que, comme l'observe J.-F. Cabestan, le rapport du logement au sol se modifie. D'une part, l'élévation des pièces de la vie intime abandonne au rez-de-chaussée les seuls éléments qui ne peuvent pas gravir les étages :

écuries, remises, puits, caves. D'autre part, elle entraîne la cohabitation sous le même toit, de personnes étrangères les unes aux autres ; celles-ci vont avoir d'autant plus à cœur d'occuper des appartements indépendants.

3. L'habitat au sein du parcellaire : l'exemple des parcelles fouillées

Dernière étape de l'approche de l'occupation du territoire urbain, nous abordons, à l'échelle de la parcelle, la répartition et l'évolution des zones bâties. Il est entendu que la parcelle n'est pas une entité figée puisqu'elle n'est que la traduction d'une propriété foncière qui évolue avec le temps ; néanmoins, en dehors des cas particuliers où elles résultent d'un regroupement d'unités antérieures, les parcelles dessinées sur le cadastre napoléonien s'avèrent être la traduction d'un découpage foncier relativement pérenne. Nous essaierons également de cerner les traits caractéristiques de cet habitat, au niveau de son étendue, son élévation, sa distribution, ou encore son aspect extérieur, autant de matières qui peuvent être abordées grâce aux données de fouille et aux textes, devis et expertises.

3.1. La maison (B. Sillano)

Afin de traduire la diversité des habitations urbaines sans anticiper sur la classe sociale des occupants, nous avons pris le parti de les diviser en trois catégories basées sur la structure de l'habitation. La première concerne les bâtiments à travée unique, pour la plupart des habitations modestes, aux contours hérités du Moyen Âge, et associées aux classes populaires. La seconde concerne les bâtiments d'angle, souvent très différents des premiers ; et la dernière concerne les bâtiments à plusieurs travées, parfois en angle, et que nous appelons de manière un peu abusive les hôtels particuliers.

3.1.1. La maison à travée unique

On peut retrouver une évolution de ce type d'habitat à travers les siècles et en fonction de la place disponible pour la construction : ainsi le quartier de l'Agrandissement présente des caractéristiques différentes du cœur de ville.

La maison à travée unique au XVI^e s.

En raison des remaniements dont font l'objet les habitations au cours de la période moderne, du peu de mobilier céramique datant, et de l'absence de textes

du XVI^e s. suffisamment explicites pour reconstituer l'habitat, nous n'avons aucune certitude concernant le bâti du début de l'Époque moderne. Pourtant, l'Histoire nous l'apprend, la population, toujours confinée entre les vieux remparts, connaît alors un essor considérable qui suppose implicitement une augmentation de la surface habitable.

Quelques rares exemples de niveaux archéologiques, incontestablement datés du XVI^e s. par le mobilier, attestent que le bâti est alors en pleine mutation. Près du Palais royal, les parcelles 365 et 366 voient leurs constructions médiévales entièrement dérasées, et remplacées par des bâtiments où toutes les formes de l'habitat moderne sont présentes. Dans l'îlot suivant, un mur de refend massif reprend l'axe de la parcelle 386, attestant de l'unification précoce de cet immeuble. Mais, en dehors de ces rares exemples (*cf. infra*, les parcelles d'angle), force est d'admettre que nous ne savons pas reconnaître l'habitat du XVI^e s. Tout au plus constatons nous qu'il existe un intermédiaire entre l'habitat médiéval, étrié, et l'habitat dense et envahissant du XVII^e s. En effet, si l'habitat se cantonne initialement à de petites unités très étroites réparties sur le pourtour des îlots, il gagne progressivement le cœur d'îlot pour aboutir à un habitat aux contours complexes. Par déduction, nous pouvons supposer que ces unités « génératrices » correspondent aux logis du début de l'Époque moderne.

Dans la plupart des cas, de manière plus flagrante dans les quartiers du Panier et de Saint-Jean qu'autour du port, les travées sont étroites, directement héritées de l'époque médiévale. Citons par exemple les bâtiments établis le long de la rue de la Guirlande, face au marché du Petit Mazeau (parcelles 400, 401 et 402 – *cf. infra* § II, 2, 3.1.). Larges de 4 m, ils ont une profondeur d'environ 8 m qui pourrait n'avoir été fixée qu'au début de l'Époque moderne, comme tend à l'indiquer la nature différente des murs de devant et de derrière. Par là-même, nous reconnaissons dans la distribution des caractères novateurs. L'espace est divisé en deux avec, sur la rue, une pièce qui occupe toute la largeur pour une profondeur de 6 m, et en retrait un espace profond de 2 m où sont regroupés l'escalier, le puits, un éventuel puits de lumière et des débarras (cabinets, *souillardes*). C'est la configuration la plus courante pour les habitations sises dans le quartier du Panier. Pour exemple, les îlots détruits pour réaliser la place des Pistoles se présentent sous la forme d'un chapelet de parcelles relativement similaires disposées de part et d'autre d'un axe médian ; elles ont une largeur qui oscille autour de 4 m et une longueur qui varie de 6 à 10 m (**fig. 97**). Lorsque la parcelle est courte, l'escalier à vis est disposé dans un angle opposé à la rue. Lorsqu'elle est longue, au-delà de 7,50 m, l'escalier est placé au fond de la pièce

principale, ou immédiatement après, et une arrière-boutique, probablement aveugle, est alors créée en fond de parcelle. Dans quelques cas, une cloison ménage un couloir le long de la boutique, réduisant d'autant sa largeur, parfois jusqu'à seulement 2,50 m, mais nous ne savons pas si celui-ci était prévu initialement dans la distribution ou s'il s'agit d'une adaptation récente.

Dans aucun cas, nous n'avons trouvé trace d'un escalier à vis circulaire, courant à l'époque renaissance lorsque le bâtiment dépasse deux étages et remplacé ensuite par l'escalier rampe sur rampe. Dans quelques cas, nous pouvons restituer une cage de forme carrée, d'environ 2 à 2,50 m de côté, qui pourrait très bien remplacer un prédécesseur de forme circulaire (**fig. 98**). Lorsque c'est possible, ces circulations sont repoussées à l'extérieur, en cœur d'îlot, ce qui libère plus de place. Ainsi, la boutique que possédait Claude Garcin sur le Petit Mazeau en 1655²⁸⁵, occupe tout « *le plan de ladid. maison* », soit 4,50 m par 7,50 m et « *la visette faicte a deux mainaux (...)* prend son entrée dans lad. boutique tout contre la cheminée de lad. rostisserie ». Tout contre se trouve « *un petit ciel ouvert de deux pan et demi de large tout contre la muraille* » du voisin. De la même manière, l'îlot situé à l'est de la zone est suffisamment large pour permettre la création d'un espace ouvert central avec les circulations. La parcelle 394, décrite en 1656²⁸⁶, est large de 4,80 m et traverse l'îlot dans sa largeur (**fig. 99** et **100**). Aux extrémités se trouvent des bâtiments, certainement indépendants à l'origine, d'environ 8 m de longueur. Au centre, une vaste cour accueille un escalier qui remplace les anciennes *visettes* antérieures au regroupement. Enfin, sur le Petit Mazeau encore, en 1680, la maison de Pierre Chainé est de dimensions similaires, mais, comme elle est entourée par des rues sur trois côtés, elle est contrainte d'intégrer l'escalier dans la boutique²⁸⁷.

Près de la Loge, les bâtiments sont plus longs. Ainsi, la maison de Louise Blanche (parcelle 372²⁸⁸) comprenait, en 1707, un corps de logis frontal de 4 m de largeur pour 11,50 m de profondeur hors murs. Ce bâtiment, dont nous n'avons reconnu qu'une partie de ses constructions reprises par des caves, était bordé à l'ouest par une rue, absorbée à l'Époque moderne et au nord par une placette, devenue cour intérieure. La maison voisine (parcelle 371) est plus large, mais la présence, jusqu'au XVII^e s., de canalisations en son sein indique qu'elle a été bâtie tardivement.

²⁸⁵ AD13 351 E 962, fol. 719v.

²⁸⁶ AD13 391 E 385, fol. 604.

²⁸⁷ « *Le plan de lad. boutique ou rostisserie quelle se treuve séparée par un buguet que sert de séparation de lad. boutique et vizette* » (AD13 391 E 406, fol. 162v).

²⁸⁸ ACM FF 1192, fol. 57.



Fig. 97. Reconstitution du parcellaire de l'îlot des Pistoles à partir d'un relevé antérieur à la création de la place (DAO B. Sillano/Inrap).

À travers ces quelques exemples glanés dans le quartier de la Loge, nous retrouvons un module de maison à travée unique relativement récurrent, d'environ 4 à 4,50 m de largeur pour 8 m de profondeur. Il est cependant clair que ces dimensions sont imposées pour partie par un parcellaire étriqué hérité du Moyen Âge et qu'elles ne sont pas entièrement révélatrices de l'évolution du bâti à la Renaissance. Par exemple, la faible largeur des parcelles, qui correspond à un maximum en matière de couverture par un plancher bois, est difficilement compatible avec la création d'un couloir permettant d'accéder aux circulations placées en cœur d'îlot. Ce qui, aux époques antérieures, ne posait pas de problème dans la mesure où les immeubles étaient peu élevés et en général occupés par une seule famille, va devenir une contrainte du moment que l'extension des surfaces habitables entraîne une multiplication des occupants. En conséquence, l'augmentation de la largeur des parcelles deviendra une nécessité et la réalisation de couloirs latéraux sur des parcelles étroites n'est qu'un pis-aller afin d'adapter une forme archaïque.



Fig. 98. L'escalier de la parcelle 361 (cl. M. Derain/Inrap).

Pour l'instant, l'accès aux escaliers se fait depuis la boutique du rez-de-chaussée, même dans les maisons édifiées au début de l'Époque moderne sur le Petit Mazeau, perpendiculairement aux parcelles médiévales (cf. *infra* § II, 2, 3.1.). L'habitat au XVI^e s. est bien résumé par un rapport de 1642²⁸⁹ qui concerne la parcelle 384 ; il comprend des « *corps séparés ayant chacun son entree, ung ciel ouvert, sa visete* », et seulement deux étages. Mais ce ne sont là que des lieux communs et l'apport de l'archéologie est, dans ce contexte, plutôt décevant.

La transformation du bâti au XVII^e s. dans la « vieille ville »

L'évolution du bâti à partir du XVII^e s. est mieux illustrée, par les extensions du bâti en cœur d'îlot mais aussi et surtout par les caves, qui forment la majeure partie des structures modernes observées en fouille ;

²⁸⁹ AD13 357 E 133, fol. 462, 357 E 193 fol. 462.

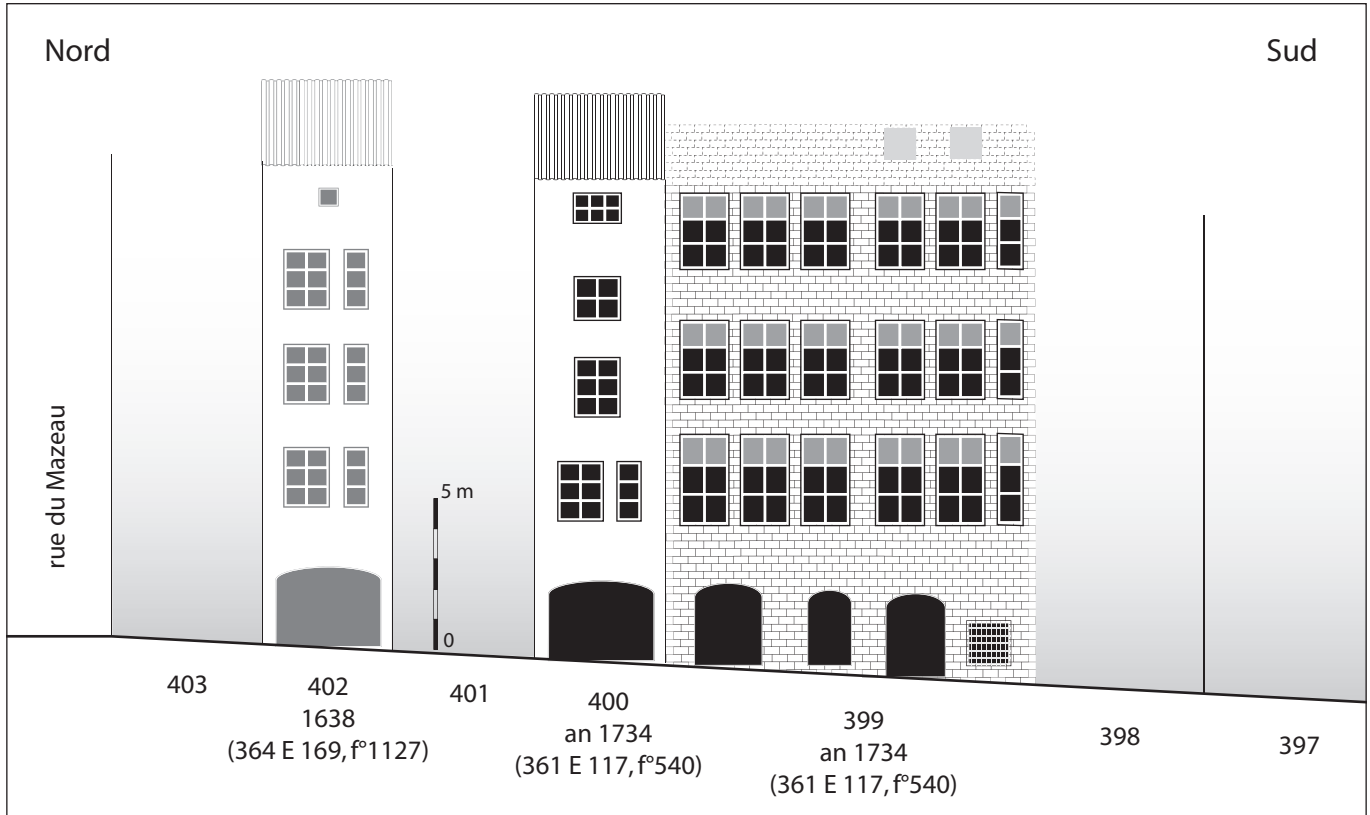


Fig. 99. Reconstitution des façades de la rue de la Guirlande (côté est) d'après les actes notariés (DAO B. Sillano/Inrap).

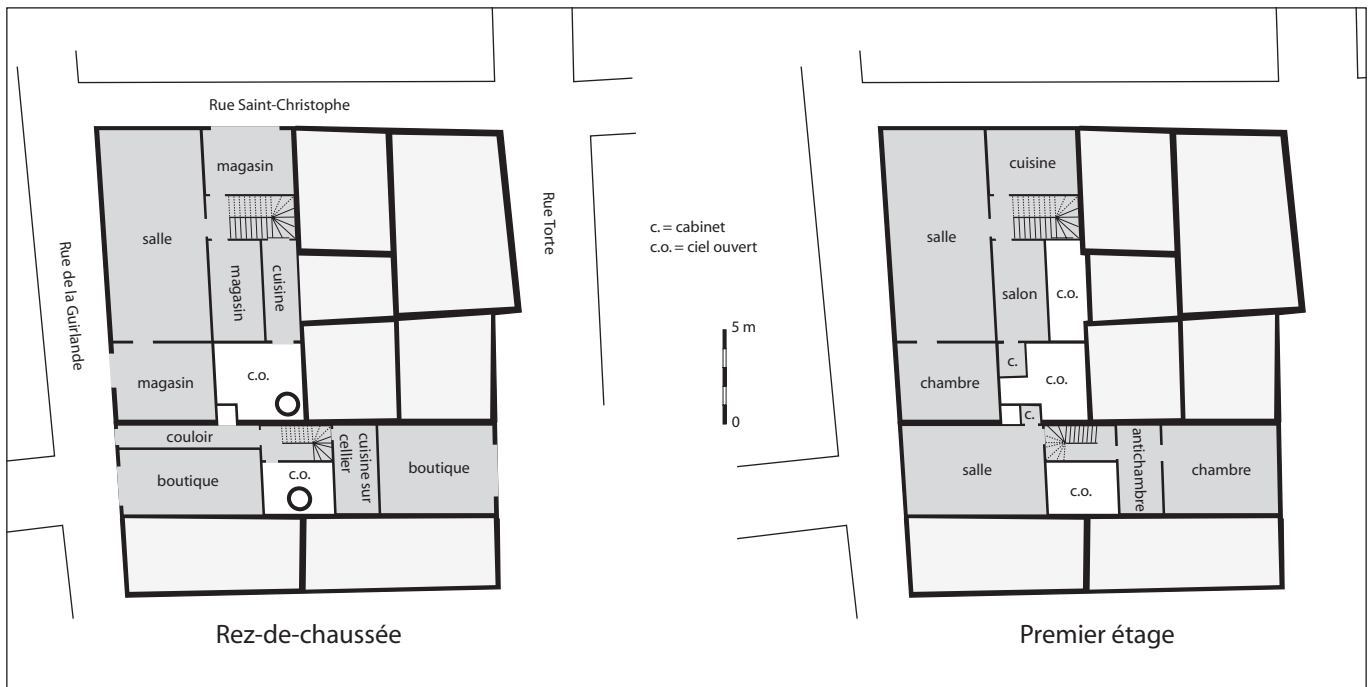


Fig. 100. Plan restitué des parcelles 394 et 395 d'après les actes notariés (DAO B. Sillano/Inrap).

elles sont traitées dans un chapitre séparé (*cf. infra*). Les textes abondants, devis (*priffaits*) et expertises (rapports de *future cautelle*), complètent nos connaissances avec des descriptions très précises d'immeubles et des modes de construction.

La volonté d'agrandir l'habitat, par extension horizontale et verticale, initiée à la fin du siècle précédent, est particulièrement prégnante au XVII^e s. Lorsque les îlots sont trop étroits, dans le quartier du Panier par exemple ou pour certains îlots de la ville basse, à l'est de la mairie, l'extension en cœur d'îlot n'est pas possible et la seule alternative est l'agrégation de parcelles attenantes. Cette méthode, qui allonge la façade sur la rue, aboutit à des bâtiments à plusieurs travées, de même qu'elle est fréquemment mise en œuvre pour les immeubles d'angle (*cf. infra*). En dehors de ces cas, comme le montre le cadastre napoléonien où abondent les parcelles étroites, ces regroupements sont assez rares. Citons Antoine Chauroussat qui, en 1724, déclare posséder les parcelles 401 et 402²⁹⁰. Ce regroupement, confirmé par l'existence d'une communication entre les caves, n'est cependant pas antérieur au XVIII^e s. et ne semble pas être pérenne puisque les parcelles sont à nouveau dissociées sur le cadastre napoléonien. Un autre moyen d'agrandir la surface est d'acquérir la maison en vis-à-vis sur l'îlot. Ainsi, la parcelle traversante 394, mentionnée en 1656²⁹¹, a tout juste la longueur suffisante pour accueillir au centre un petit ciel ouvert et un escalier, qui confèrent à l'ensemble une parfaite symétrie (*cf. fig. 100*). La boutique ouverte sur la rue Torte (appelée « *rue traverse* » dans le texte) n'est pas reliée au reste de la maison à laquelle on accède uniquement depuis la rue de la Guirlande. Dans l'îlot au sud du Petit Mazeau, l'existence d'un escalier unique pour les parcelles 359 et 364, également en vis-à-vis de l'îlot, suppose qu'elles appartiennent au même propriétaire. Ici, les deux lots sont si peu profonds qu'il n'est plus nécessaire d'avoir de ciel ouvert pour l'éclairage. Les exemples de telles parcelles traversantes abondent sur le cadastre napoléonien, mais, sur les îlots étroits, la seule extension possible reste souvent vers le haut. Les étages sont souvent rajoutés au bâti antérieur et rares sont, dans les textes, les mentions de reconstructions totales nécessitées par le rehaussement. La faible hauteur des étages permet leur multiplication sans altérer la solidité de l'édifice.

Lorsque les îlots sont plus larges, libérant un espace intérieur longtemps occupé par des cours ou jardins, l'extension du bâti est plus aisée. Les rajouts sont cependant rarement en harmonie avec le bâtiment principal mais plutôt le résultat d'un partage de l'espace libre

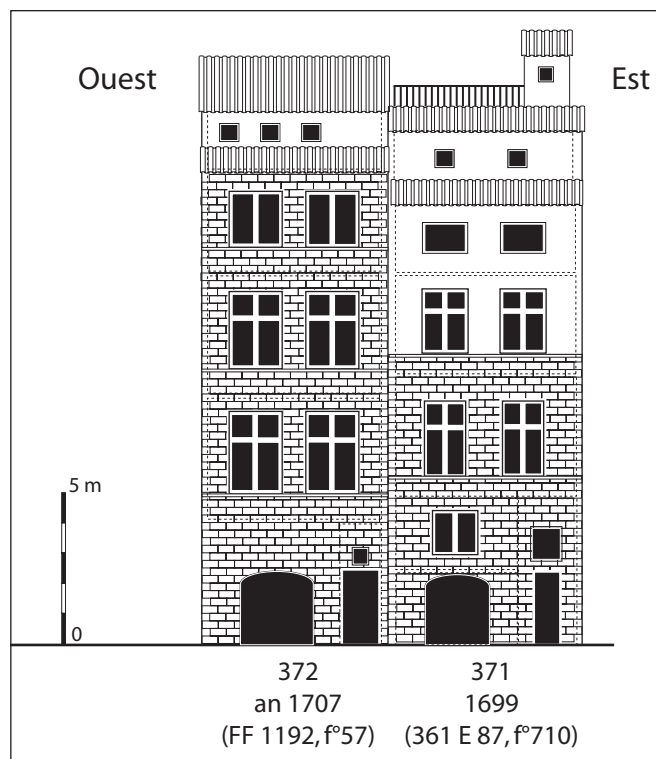


Fig. 101. Reconstitution de deux façades de la rue des Olives d'après les actes notariés (DAO B. Sillano/Inrap).

entre riverains. Par exemple, la parcelle 401 associe au bâtiment frontal un espace en retrait de plan carré, complètement décalé par rapport à l'axe, obtenu par division en quatre du cœur d'îlot (*cf. fig. 46*). Cet espace, dont le rez-de-chaussée appartient au voisin, possède quatre étages desservis depuis l'escalier du bâtiment principal par l'intermédiaire de *repos* de 0,50 m de large pour 2,50 m de long greffés sur la *vizette*. La maison de Louise Blanche (parcelle 372, déjà évoquée), décrite en 1707²⁹², voit le ciel ouvert considérablement réduit au profit de constructions disposées sur son pourtour, en débordement sur la parcelle voisine, établies sur plusieurs étages et supportées par deux « *allées* », vraisemblablement des préaux voûtés (*cf. fig. 96*). Un long couloir à côté de la boutique permet l'accès à l'escalier, placé au centre, à partir duquel les pièces sont desservies par de multiples *repos*, *demi repos* et *tambour*. Les bâtiments en retrait accueillent la cuisine et les chambres alors que nous trouvons en façade de vastes salles, aux deux premiers étages. La hauteur des pièces, autour de 4 m, la grande taille des fenêtres (des *croisières* de 1,75 m de large pour 2,75 m de haut) et la façade entièrement en pierres de taille montrent par ailleurs le caractère luxueux de cette

²⁹⁰ ACM CC1, n° 113 et 114.

²⁹¹ AD13 391 E 385, fol. 604.

²⁹² ACM FF 1192, fol. 57.



Fig. 102. Photo-relevé de la façade nord de la rue du Petit-Saint-Jean antérieure à la démolition des îlots (Atelier du Patrimoine/Ville de Marseille).

demeure, symptomatique de l'habitat à proximité de la Loge (fig. 101). La parcelle voisine 371 présente une façade et des dimensions relativement similaires, mais elle est traversante, en liaison avec la parcelle 362. Ici, la multiplication des escaliers, dont le nombre de marches (*degrés*) varie de cinq à vingt, dénote une conception au coup par coup, sans prise en compte globale de l'espace vital. Ces deux parcelles, ainsi que la voisine 361, sont l'aboutissement de multiples transactions où nous les trouvons parfois associées, d'autres fois indépendantes. Ainsi, Marc-Antoine de Vento les possédait toutes lorsqu'il les vend en 1656, la parcelle 361 d'une part²⁹³, les deux autres, groupées, d'autre part²⁹⁴. Puis ces dernières sont séparées en 1699²⁹⁵. Ces transactions entraînent une modification des circulations, que révèle leur complexité, mais aussi une imbrication des espaces, sensible au niveau des caves puisque la parcelle 371 est en liaison avec une cave sous chacune des deux autres parcelles. Cet exemple nous montre par ailleurs que la tendance à l'agrandissement des surfaces habitables n'est pas une généralité, puisque le phénomène inverse se produit également.

La maison à travée unique dans la Ville Nouvelle au XVII^e s.

Nous avons peu d'exemple de maison à travée unique dans les faubourgs antérieurement à l'Aggrandissement de Louis XIV. Citons, sur le Grand-Caire, la maison de

M. Chaurousset, qui a probablement été édifiée au début du XVII^e s. et qui, avec une longueur de 8 m pour une largeur de 7 m, montre qu'en l'absence de contraintes spatiales, la maison à travée unique se développe sur une grande superficie. À la même époque, à l'écart des rues, nous trouvons la maison du S^r de la Reynarde, de 4 m par 7 m ou encore la « *petite maison et grand patti se joignant* » mentionnée en 1636²⁹⁶ à l'angle du « *chemin vieux* ».

La densification de l'habitat dans les faubourgs n'est effective que lorsqu'ils sont intégrés dans la Ville Nouvelle de Louis XIV. Le lotissement de l'ex-jardin Barnier, le long du tout nouveau prolongement de la rue du Petit-Saint-Jean, est sans conteste le plus révélateur de ce qui se pratique à cette époque. Les parcelles, créées en 1675²⁹⁷, ont des dimensions proches, entre 5,50 m et 6 m de large pour 14 m de profondeur ; à une exception près, les bâtiments se développent sur toute la largeur pour une profondeur de 11 m, le fond étant occupé par une cour. La division du sous-sol, étudiée sur les trois parcelles dans l'emprise de fouille de l'Alcazar, met en évidence une partition transversale et non pas longitudinale. Il semble que chaque étage ne possède qu'une seule pièce ouverte sur la rue, alors que la partie en retrait comprend un escalier adossé à un mur mitoyen et une pièce ouverte sur la cour. Un photo-relevé immédiatement antérieur aux démolitions montre la diversité du traitement des façades de ces parcelles pourtant similaires (fig. 102). Certaines n'ont que deux larges fenêtres par étage, une autre trois, probable

²⁹³ AD13 391 E 386, fol. 817.

²⁹⁴ AD13 391 E 386, fol. 642v.

²⁹⁵ AD13 361 E 87, fol. 710.

²⁹⁶ AD13 364 E 267, fol. 1578v.

²⁹⁷ Ventes de Thomas de Riquetti, AD13 380 E 171, fol. 49 et 380 E 170, fol. 1395.

réfection récente du bâtiment afin d'adopter le type marseillais du « trois fenêtres » ; la largeur des parcelles n'est pas suffisante pour créer les deux pièces ouvertes sur la rue caractéristiques de ce style.

Rentabilisation de l'espace au XVIII^e s.

Au XVIII^e s., l'espace est rentabilisé au mieux afin d'avoir le plus possible de surfaces habitables. Par exemple, le bâti de la parcelle 402 s'étend à tout l'espace disponible, dans l'axe de la façade mais également sur le revers de la parcelle voisine.

Le seul frein à ce développement est l'éclairage des pièces en retraits qui nécessite des *ciels ouverts*, de plus en plus réduits à des puits de lumière et la plupart du temps vitrés²⁹⁸. Les textes regorgent d'exemples de mise en commun des espaces ouverts. Ainsi, dans une seule expertise de 1734²⁹⁹ (parcelle 399, cf. *infra*), nous trouvons des pièces qui ouvrent sur le ciel ouvert de la propriété, d'autres qui prennent jour « *a un ciel ouvert commun avec ladite maison et celle du sieur Boisson* » (au sud), d'autres au « *ciel ouvert de la maison voisine* » (parcelle 400, au nord), laquelle possède également des pièces « *visant au ciel ouvert de la maison du S^r Sallart* » (à l'est). Le problème de l'éclairage est souvent pris dans sa globalité et suppose une entente préalable entre les riverains. Autre exemple, en 1744, date inscrite sur une pierre de fondation d'un mur de refend, M. Fiquet fait entreprendre des travaux de grande envergure sur la parcelle 372. Nous en avons retrouvé la cave, qui occupe tout l'arrière de la parcelle où se trouvait un ciel ouvert. La pièce du rez-de-chaussée, visible sur un plan de 1948³⁰⁰, est munie d'un pilier central qui permet le recouvrement de sa grande surface. Dans ce cas, la disparition du ciel ouvert est autorisée par l'acquisition par Fiquet de la parcelle voisine 354, dont la cour intérieure est mise en commun.

Dans la Ville Nouvelle, les parcelles loties à partir de 1720 par la congrégation Saint-Hommebon le long de la rue du Baignoir sont caractéristiques de la maison à travée unique au XVIII^e s. Les parcelles, larges de 7 m, pour une longueur de 13 m, sont entièrement occupées par le bâti, les pièces du fond prenant jour sur le revers. La partition des caves présente un découpage longitudinal que

²⁹⁸ Cette indication nous est donnée « en creux » par une expertise de 1713 où il est dit que le ciel ouvert n'est point vitré et est entièrement découvert (AD13 391 E 424, fol. 115), ce qui paraît suffisamment anormal pour être spécifié.

²⁹⁹ AD13 361 E 117, fol. 540.

³⁰⁰ Les parcelles situées au nord de la rue des Olives ont échappé au dynamitage de 1943 et ont été réutilisées comme bureaux par la mairie.

reprennent les étages. Côté rue, deux pièces se partagent l'espace, l'une de 2,50 m de large, l'autre de 3,50 m ; le « trois fenêtres » a fait son apparition.

3.1.2. La maison d'angle

Les parcelles d'angle profitent d'une part de plusieurs façades pour l'éclairage mais aussi d'une situation privilégiée qui les met en valeur. À ce titre, elles sont très recherchées et généralement occupées par de vastes demeures, résultat d'un regroupement de plusieurs unités. Quelques rares exemples n'ont cependant pas été remaniés, comme la parcelle 356, à l'angle de la rue de la Prison et de celle de la Taulisse, qui conserve les mêmes caractéristiques que les maisons à une travée, mis à part un éclairage supplémentaire.

Les exemples les plus intéressants sont aux angles de l'îlot situé au sud du marché du Petit Mazeau ; les parcelles, 359 (le Logis du Rozier), 366 et 387, présentent une distribution caractéristique de cette position privilégiée. L'emprise, de 10 m par 7,5 m pour les deux premières, est divisée en quatre parties égales. Le quart interne à l'îlot reçoit la cour, le puits et les circulations. Les deux quarts frontaux sont, suivant les étages, soit regroupés pour former une seule pièce, de 5 m par 7,5 m, soit individualisés. Dans le premier cas, un arc devait nécessairement scinder la pièce en deux afin de supporter les refends des étages supérieurs et recevoir les poutres, dont la portée se réduit alors à moins de 4 m. Le dernier quart reçoit les communs, vestibule ou chambre. Lorsque l'entrée est en bout de parcelle, un couloir permet l'accès aux escaliers ; lorsqu'elle est sur le côté, une petite pièce fait office de vestibule. Les façades peuvent recevoir un traitement différent ; la façade est de la parcelle 387, sur la rue de la Guirlande, est en pierre de taille « *jusques a l'endroit des appuys des fenestres du second corp* » et la façade sud, sur la rue de la Taulisse, « *entièrement de taille jusques au couvert* »³⁰¹, ce qui est surprenant puisque la première rue est plus importante.

La même division de l'espace est reproduite sur la parcelle 384, mais elle ne s'applique que lorsque les proportions le permettent. Les exemples cités ont un rapport longueur sur largeur qui oscille autour de 1,30 m ; au-delà, il n'est plus possible d'obtenir quatre parts « harmoniques ». La parcelle 387, trop longue, isole un espace en bout, affecté aux écuries au rez-de-chaussée, afin de rétablir des proportions faciles à subdiviser. La parcelle 360 est exceptionnellement allongée et parallèle à la rue. Elle est divisée en trois, l'espace central accueillant l'escalier. De même, dans la Ville Nouvelle,

³⁰¹ AD13 358 E 140, fol. 736v.

la parcelle 40, à l'angle de la rue du Petit-Saint-Jean et de la rue du Baignoir, est divisée en trois dans le sens de la largeur ; deux parties de taille identiques et une troisième plus étroite qui reçoit l'escalier. Il ne semble pas y avoir de volonté de privilégier une pièce plus vaste à l'angle qui bénéficierait d'un double éclairage.

3.1.3. *La maison à plusieurs travées et les hôtels particuliers*

La différenciation entre l'hôtel particulier et l'habitation bourgeoise est beaucoup plus difficile à faire à Marseille qu'à Aix-en-Provence, où s'établit la grande noblesse, et s'il est possible de voir la nuance dans la Ville Nouvelle, en rive sud du port, la distinction est impossible dans le quartier du Corps-de-Ville, occupé très tôt par la noblesse puis par de riches négociants. Cependant, l'étude du domaine bâti met en exergue de vastes demeures, d'une largeur supérieure ou égale à deux travées, pour lesquelles nous pourrions adopter le qualificatif d'hôtels particuliers, même si cette notion n'est apparue que tardivement et qu'elle est abusive pour des édifices du début de la période moderne.

Un simple regard sur le cadastre napoléonien suffit à comprendre que les parcelles les plus vastes sont pour la plupart groupées autour de la Loge. Certaines sont dans l'emprise des fouilles, telle les parcelles 370, 386 ou encore 399 ; d'autres, à proximité, comme les parcelles 369 ou 395, nous sont partiellement restituées par les textes. Enfin, des édifices majeurs subdivisés par la suite, comme l'Hôtel de Remezán, nous sont apparus en fouille.

D'une manière générale, l'emprise de ces demeures est le résultat d'un regroupement de parcelles accolées. Ainsi, nous avons pu constater que la parcelle 386 regroupe plusieurs parcelles « en lanière » disposées entre deux rues médiévales. La parcelle 399 occupe deux travées de l'ancien bâtiment médiéval des entrepôts auxquelles s'ajoutent un espace en retrait. L'Hôtel de Remezán, et probablement aussi l'Hôtel de Saint-Victoret (le tiers méridional du pavillon Daviel) ouvrent sur trois rues et ont des emprises relativement similaires qui regroupent plusieurs parcelles médiévales localisées en bout d'îlot. Nous ne pouvons cependant pas assimiler les parcelles initiales aux travées qui composent l'hôtel. Si, parfois, les premières se retrouvent dans les secondes, un remembrement est toujours possible et même parfois nécessaire. Ainsi, l'Hôtel de Gérente (parcelle 370) est constitué de trois travées dont la disposition « en éventail » permet de rattraper la différence d'orientation des murs extrêmes tout en conférant à l'ensemble une parfaite symétrie. Cette répartition ne peut être réalisée qu'au sein d'une seule et même propriété.

Les modifications opérées lors de la réunification de deux lots est bien illustrée par un devis de 1646³⁰² qui concerne ce qui deviendra la parcelle 383, à l'angle de la rue des Olives et de celle de la Guirlande. Afin que « *lesd. maisons soyent réduittes en une, les vizettes* » seront détruites « *dhault en bas et de bas en hault* » et remplacées par une « *vizette a quatre meinaux* » d'une emprise de 4 m par 3 m ainsi qu'un ciel ouvert de même dimension. De nouvelles pièces sont créées en partie sur l'ancienne cour qui est partiellement obturée par « *une murette du ciel ouvert jusques au plus hault estage pour séparation dudit ciel ouvert avec les chambres* ». La terrasse de la maison d'angle sera abandonnée au profit d'un toit et la toiture de l'autre maison sera mise « *a lesgal et a niveau de celluy de laditte maison du coing* ». Les maçons creuseront un puits « *de la mesme proffondeur que sont ceux des présents* ». L'essentiel des modifications porte donc sur les circulations et l'uniformisation des couvertures, mais la structure même de l'édifice ne semble pas trop modifiée. Il s'agit d'avantage d'adapter le bâti ancien que de le refaire entièrement.

Dans certains cas, la réunion de deux lots se traduit par une reconstruction importante. La parcelle 399, par exemple, voit sa limite méridionale déborder légèrement sur la parcelle suivante afin d'obtenir des espaces plus larges. L'examen de la façade, restituée d'après les textes³⁰³, montre en outre que la dénivellation entre les sols, liée à la pente de la rue, est absorbée par le rez-de-chaussée et inopérante sur les étages suivants. Cependant, s'il y a un réajustement des niveaux d'étage, les murs antérieurs, en dehors du mur sud, ont été conservés et quelquefois doublés. De même pour la parcelle 395³⁰⁴, deux bâtiments plus anciens sont perceptibles dans le plan restitué alors que les pièces d'un même étage sont à la même hauteur. Ici, la dénivellation de la rue est compensée par la salle disposée à l'angle dont le sol est surcreusé de manière à être de plain-pied avec l'entrée, comme l'indique le « *reposoir relevé par un petit degré de pierre de taille* ». La façade confirme l'uniformité de l'ensemble, tout en laissant transparaître la distribution irrégulière des pièces par celle, similaire, des fenêtres (**fig. 103**).

La disposition des espaces est très différente de celle qui est adoptée plus tard dans les hôtels de la Ville Nouvelle ou à Aix-en-Provence. Ici, aucune cour placée au-devant ne met en valeur la façade et la cour intérieure est réduite à sa plus simple expression afin d'éclairer les pièces. Dans les immeubles d'angle, celle-ci est systématiquement placée dans le quart le plus éloigné

³⁰² AD13 391 E 376, fol. 926.

³⁰³ AD13 361 E 117, fol. 540.

³⁰⁴ AD13 391 E 424, fol. 115.

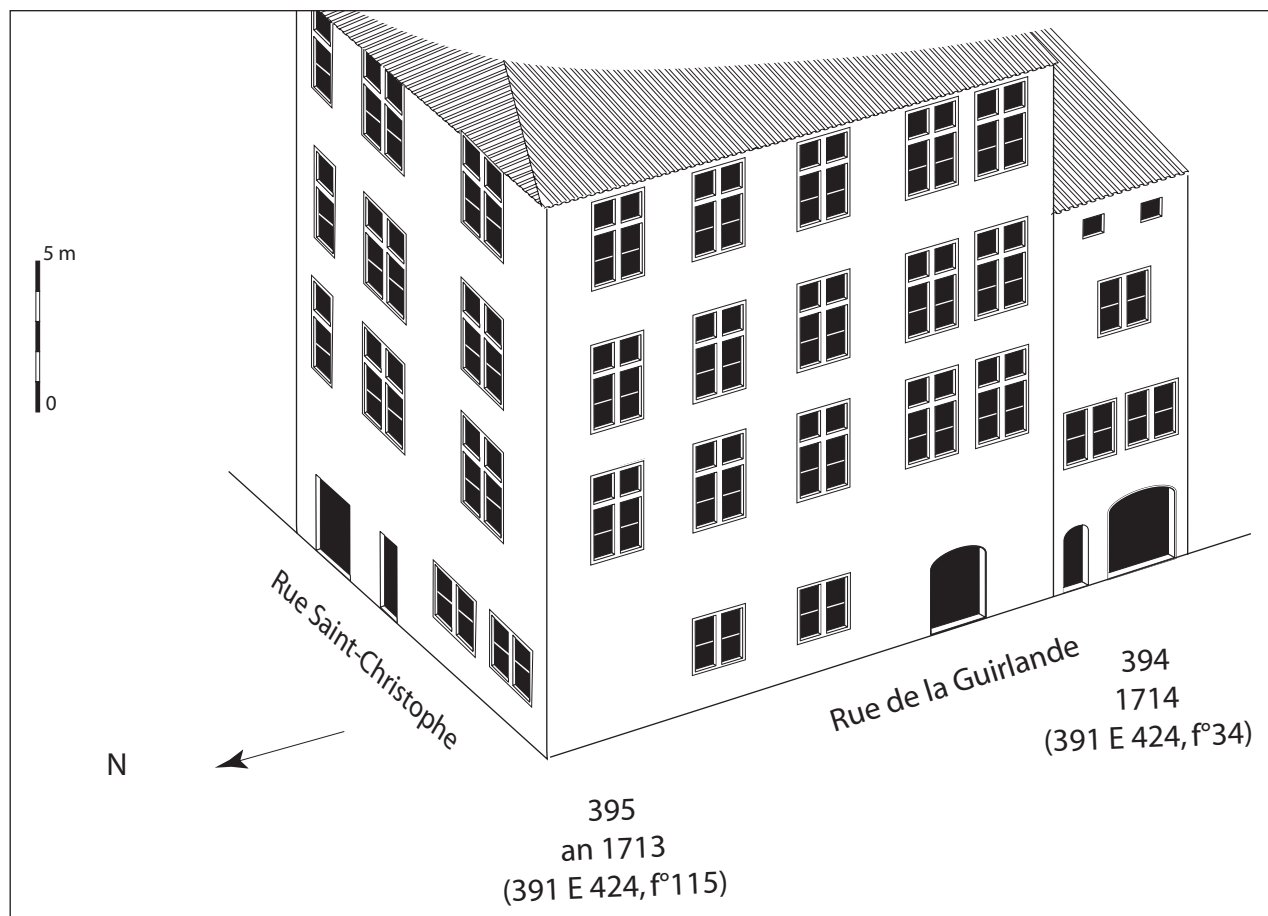


Fig. 103. Reconstitution des bâtiments sur les parcelles 394 et 395 d'après les actes notariés (DAO B. Sillano/Inrap).

des façades. Seul l'Hôtel de Gérente (parcelle 370) fait exception avec sa disposition tripartite. Trois ailes de bâti encadrent une cour intérieure allongée de forme trapézoïdale orientée au nord, vers le cœur d'îlot. Le parti pris de tourner le dos aux espaces publics, quitte à se priver de l'exposition au soleil, est probablement symptomatique de l'esprit de la classe aisée marseillaise d'alors.

La distribution des pièces ne semble obéir à aucune volonté de symétrie, mais résulte d'une adaptation de la structure héritée du passé. La parcelle 399 s'ouvre, par une porte assez étroite, sur un « vestibule pavé de pierre de taille » de 43 m² duquel on accède aux escaliers. Sur la parcelle 395, l'accès à l'escalier se fait soit par la boutique sur la rue de la Guirlande, après avoir traversé une grande salle, soit par la boutique de la rue Saint-Christophe. Dans tous les cas, l'absence de couloir permettant l'accès direct aux circulations est notoire, par opposition aux habitats dits « populaires ». Pour la même demeure, les dimensions des pièces sont très variables ; celles, superposées, de la parcelle 395 mesurent 5 m par 11,50 m, alors que d'autres, surtout les chambres, sont très exigus. L'opposition entre les pièces de réception et les communs semble relativement bien marquée,

cependant nous ne la retrouvons pas dans la hauteur des pièces qui, bien qu'elle soit décroissante au fur et à mesure qu'on monte, reste relativement élevée dans tous les cas. De même, il n'y a pas de discrimination dans l'éclairage, toujours important, même lorsque la fenêtre ouvre sur la cour. La relative petitesse des pièces communes semble d'avantage le fait d'une nécessité que d'une négligence des lieux non ouverts aux visiteurs.

Les façades, sur les exemplaires que nous possédons, sont sobres ; peu de sculptures ou de décors particuliers sont spécifiés dans les textes. Citons la maison que fait édifier Charles de Cazaulx en 1593³⁰⁵ avec des « *piez droictz que seront canellés, un carage (façade) des memes façons faicts et ordonnance de celluy de la maison de Lazarin nineau* » et des portes que les maçons seront « *tenus enrichir de telle façon que plaira aud. Sieur consul* ». En dehors de ce cas particulier, il semble que seul l'usage de la pierre de taille sur toute la hauteur de la façade différencie les hôtels particuliers ; lors de la construction de la parcelle 399, un placage de pierres de

³⁰⁵ AD13 360 E 30, fol. 679.

taille a été apposé sur toute la façade unifiée, gommant ainsi les états antérieurs. Mais ce n'est pas une généralité puisque la maison que fait construire Catherine Vias (parcelle 386) est « *de tailhe depuis le plan de la rue jusques au premier cordon (...) et le dessus (...) de massonerie* »³⁰⁶. Les portes sont pour la plupart « *entourée de pierre de taille* ». Le nombre d'ouverture et leur grande dimension est, en revanche, exceptionnel. Si on fait le rapport entre les vides et les pleins sur les façades des parcelles 395 et 399, on obtient des taux respectifs, pour l'ensemble de la façade, de 29 % et 38 %, et pour les trois étages uniquement, de 37 % et 44 %. L'écart est grand face à des édifices considérés comme étant bien éclairés, tel l'Hôtel d'Agut, à Aix-en-Provence, où le taux est de 26 % (Massot 1992, p. 66). Cette prééminence des ouvertures est probablement une réponse à l'étroitesse des rues qui, du fait de la forte élévation des immeubles, sont très sombres.

Les quelques exemples d'hôtels particuliers concernés par le chantier de Villeneuve Bargemon, ou à proximité, permettent d'illustrer ce qu'étaient les maisons bourgeoises édifiées dans un quartier densément urbanisé. Largement inspiré de l'existant, dont ils reprennent la structure tout en associant plusieurs unités, il ont une distribution peu organisée, peu d'espaces ouverts, peu d'embellissement des façades, ce qui dénote une absence de volonté de mise en valeur du patrimoine. *A contrario*, le grand nombre d'ouvertures et le confort des pièces montrent l'importance accordée au bien-être des occupants. Le caractère ostentatoire est moins marqué ici, au XVII^e s., qu'il ne le sera au siècle suivant dans la Ville Nouvelle. L'Hôtel de Gérente (parcelle 370), dont nous ne possédons malheureusement que le plan, fait cependant exception. La disposition des bâtiments, l'importance de la cour, dénote une recherche architecturale qu'il eut été souhaitable d'affiner grâce à des expertises. Nul doute que, compte tenu de sa situation, juste derrière la Loge, et de sa grande taille, cet hôtel soit un élément majeur du cadre urbain.

Les faubourgs, tout au moins ceux qui ont été arasés d'abord en 1356 puis au XVI^e s. en raison de leur proximité avec les remparts, présentent l'avantage d'offrir aux constructions modernes la place suffisante pour pouvoir s'étendre à souhait. Ainsi, les premières maisons que l'on voit s'édifier le long du Grand-Caire (précurseur du cours Belsunce) sont de grande dimension. L'auberge du Canard, au centre de la façade de l'îlot de l'Alcazar, mesure 12 m de long pour 8,25 m de large alors que sa voisine, le Logis des Trois Mulets, 17 m de long pour 9 m de large. Mais ces deux exemples, avec seulement

deux étages, sont des auberges et à ce titre ils ne sont pas significatifs de l'habitat.

3.2. Les caves (R. Thernot)

La présence quasi-systématique de caves dans le sous-sol des quartiers explorés procure à l'archéologie un champ d'étude abondant en informations pour les formes et les techniques de constructions de l'Époque moderne. La multiplicité des exemples nous renseigne aussi sur les usages de ces lieux particuliers dans l'habitat et sur leur articulation fonctionnelle avec les autres espaces privés et l'espace public. La généralisation des caves dans presque toutes les parcelles traduit la densification de l'habitat dans la ville *intra muros* avant l'agrandissement. Toutefois l'existence de caves dans le nouveau quartier créé en 1666, dans lequel rares sont les maisons qui en sont dépourvues, montre qu'elles font partie intégrante du programme de l'habitation urbaine à l'Époque moderne, à la différence de la période médiévale.

Les datations liées au matériel céramique ou déduites des rapports d'expertise montrent que la période allant du milieu du XVI^e s. au milieu du XVII^e s. est celle pendant laquelle sont creusées la plupart des caves dans la vieille ville. Dans les textes, les mentions les plus anciennes retrouvées concernent le quartier du Mazeau et sont datées de la fin du XV^e s.³⁰⁷, ce qui semble correspondre à la chronologie relevée à Aix-en-Provence où la *crota* apparaît dans les textes de la seconde moitié du XV^e s. (Bernardi 1995, p. 367). Il est à noter que les maisons de Marseille sont dépourvues de caves au Moyen Âge, comme dans un grand nombre de villes importantes du Sud-est à la même époque : Aix-en-Provence, Nîmes, Montpellier, ... (Joly à paraître).

3.2.1. Des annexes rajoutées à la maison

Dans la vieille ville, les cas de reconstruction totale de maison sont rares et les caves sont fréquemment construites en sous-œuvre sous les maisons déjà existantes et remaniées tout au long des siècles antérieurs. Cette technique est connue au moins dès la fin du Moyen Âge dans la région (Bernardi 1995, p. 274). Dans les textes, la cave est souvent mentionnée sous le nom régional de « *crote* », désignant tout autant la voûte proprement dite que l'espace voûté. Cette appellation trahit le caractère largement dominant de la technique de la voûte sur le plancher de bois pour le couvrement des caves. L'évocation de ces creusements en sous-œuvre

³⁰⁶ AD13 393 E 87, fol. 580.

³⁰⁷ 4 HD B 8 fol. 261, 1485.

apparaît dans les *prix-faits*. Celui conclu entre Melchior Medicis et le maçon Vincent Meollan en 1599 stipule que le maçon promet « ... de faire besougne suivante... ascavoir une crotte du dessoulz de la ladite maison de la longueur et largeur dicelle et de hauteur de deux cannées acrossiver avec un un pillon ou deux sy est de besoing pour soustenir ladite crotte... »³⁰⁸, donc de construire sous la maison une cave couverte de voûtes d'arêtes reposant sur un ou deux piliers ; celui passé entre Jacques Gautier, boulanger, et Jean Cotta, maître maçon, pour une maison du Mazeau rappelle qu'il faudra « rompre le sollier quest à présent aud. logis et au lieu et place d'icelui y faire une cave ou crotte de longueur de trente pans ou environ et de largeur de dix huit pans aussi ou environ »³⁰⁹. Là, le commanditaire juge utile de préciser que la démolition du sol du rez-de-chaussée doit précéder le creusement de la cave. La généralisation des caves confère un niveau supplémentaire au tissu bâti. Ce niveau souterrain s'affranchit en partie des contraintes foncières du rez-de-chaussée. Certaines caves outrepassent l'aplomb de la façade pour se prolonger sous la rue, faisant se superposer espace public et privé. Ailleurs, des communications s'établissent d'une cave à l'autre, imbriquant les propriétés de façon parfois complexe. La cave est une annexe de la maison et peut faire l'objet de transactions séparées. Ainsi, le marchand Jean Surian achète-t-il en 1704 une maison sans les boutiques et les caves qui se trouvent à son pied, puis il fait l'acquisition d'une partie des caves provenant de la même succession³¹⁰. À l'angle des rues de la Guirlande et des Olives, la parcelle 384 est dotée de trois caves en 1642 et l'une d'entre elles appartient au propriétaire de la parcelle voisine³¹¹. Les fouilles pratiquées ont montré l'existence de portes de communication entre les caves, parfois rebouchées en fonction des changements de propriétaires. Dans le Logis de la Taulisse, la porte qui relie les deux caves permet de traverser l'îlot par les sous-sols, de la place du Mazeau à la rue de la Taulisse.

3.2.2. L'emprise des caves

Les caves occupent le plus souvent toute l'emprise du bâti de surface, à l'exception des éventuelles cours situées à l'arrière des maisons. Elles ne comptent qu'un seul niveau, sans doute en raison de la relative planéité des quartiers étudiés, les pentes fortes suscitant souvent l'aménagement de plusieurs niveaux de caves. Il arrive que le volume final résulte de plusieurs campagnes de

creusement, comme sur la parcelle 402 sur la rue de la Guirlande dont la cave progresse vers le cœur de l'îlot entre le XVII^e et la fin du XVIII^e s. en deux étapes successives, parallèlement à l'abandon de l'extension sous la rue, au bouchage d'une porte donnant sur la cave voisine et au déplacement de l'escalier d'accès.

Dans le quartier du Petit Mazeau, certaines caves s'étendent en partie sous la rue. Cet empiètement varie : il peut n'être que « de 4 pans dans la rue »³¹² soit 1 m, de 5 pans³¹³, voire de 8 pans³¹⁴. Ces extensions sous l'espace public retrouvées en fouille sont de dimensions compatibles avec des mentions dans les rapports d'expertise. On observe qu'elles sont condamnées dans le cours du XVIII^e s.

3.2.3. Les accès, les communications

La communication avec le rez-de-chaussée s'effectue par un escalier droit ou à quartiers tournants (**fig. 104**). Cet accès est en fond de parcelle ou dans l'un des angles arrière comme sur les parcelles donnant sur la rue de la Guirlande près de l'Hôtel de Ville. Afin de préserver le volume utile de la cave, l'escalier naît souvent dans l'arrière-cour lorsqu'elle existe, comme dans la maison du n° 9 de la rue des Treize-Coins ou la maison du Chapitre, près de la Cathédrale. L'accès à la cave se fait donc depuis un espace éloigné de la rue et parfois extérieur à l'habitation. Les caves peuvent communiquer entre elles et au XVIII^e s., il n'est pas rare que les rapports d'expertise rendent compte de deux ou trois caves communicantes dans le tréfonds des maisons, comme sur la parcelle 395 à l'angle de la rue de la Guirlande et de la rue Saint-Christophe³¹⁵. Dans quelques cas, le niveau de conservation des murs a permis de constater la présence de soupiraux donnant sur la rue.

Dans le quartier du Petit Mazeau, les caves s'étendant sous l'espace public comportent au niveau du sol de la rue une trémie fermée par une trappe, au sommet de la voûte (**fig. 105**). Cette disposition permet de transférer des chargements directement de la rue à la cave sans passer par le rez-de-chaussée et l'escalier.

3.2.4. Les aménagements, les usages

Les sols sont constitués de deux contre-pentes convergeant vers un fil d'eau axial aboutissant à un petit réservoir monolithique ancré à fleur de sol. Ce dispositif permet à la fois de recueillir les eaux de ruissellement

³⁰⁸ AD13 360 E 35, fol. 413.

³⁰⁹ AD13 391 E 383, fol. 214.

³¹⁰ AD13 361 E 92, fol. 145v et 361 E 92, fol. 296v.

³¹¹ AD13 357 E 133, fol. 462.

³¹² AD13 351 E 962, fol. 719v.

³¹³ ACM FF 1203, n° 21, 18 février 1718.

³¹⁴ AD13 391 E 406, fol. 162v.

³¹⁵ AD13 391 E 424, fol. 115, 27 mars 1713.



Fig. 104.
Circulations
dans la cave
de la parcelle 398
(cl. M. Derain/Inrap).



Fig. 105. L'extension sous la rue de la cave de la parcelle 364
(cl. M. Derain/Inrap).

inhérentes à la situation enterrée de l'espace et les fluides résultant du transvasement des liquides alimentaires conservés tels que le vin ou l'huile, ou simplement puisés comme l'eau. À la fin du XV^e s. à Aix-en-Provence, la technique visant à doter la cave d'un sol à double pente est décrite dans les prix-faits comme d'origine piémontaise (Bernardi 1995, p. 366). À l'angle de la rue de la Guirlande et de la rue des Olives, les structures en grand appareil de la cave portent sur 50 cm de haut la trace de remontées d'eau, qui ont affecté l'espace et sans doute compromis son usage.

Les caves comportent souvent un puits accessible par une baie ouverte dans le chemisage permettant de puiser de l'eau. Ce puits, généralement plus ancien que la cave, atteint le rez-de-chaussée et son enveloppe externe a été reprise et dotée d'un parement maçonné à l'occasion du creusement de la cave (**fig. 106**).



Fig. 106. Vue d'ensemble de la cave de la parcelle 397 (cl M. Derain/Inrap).

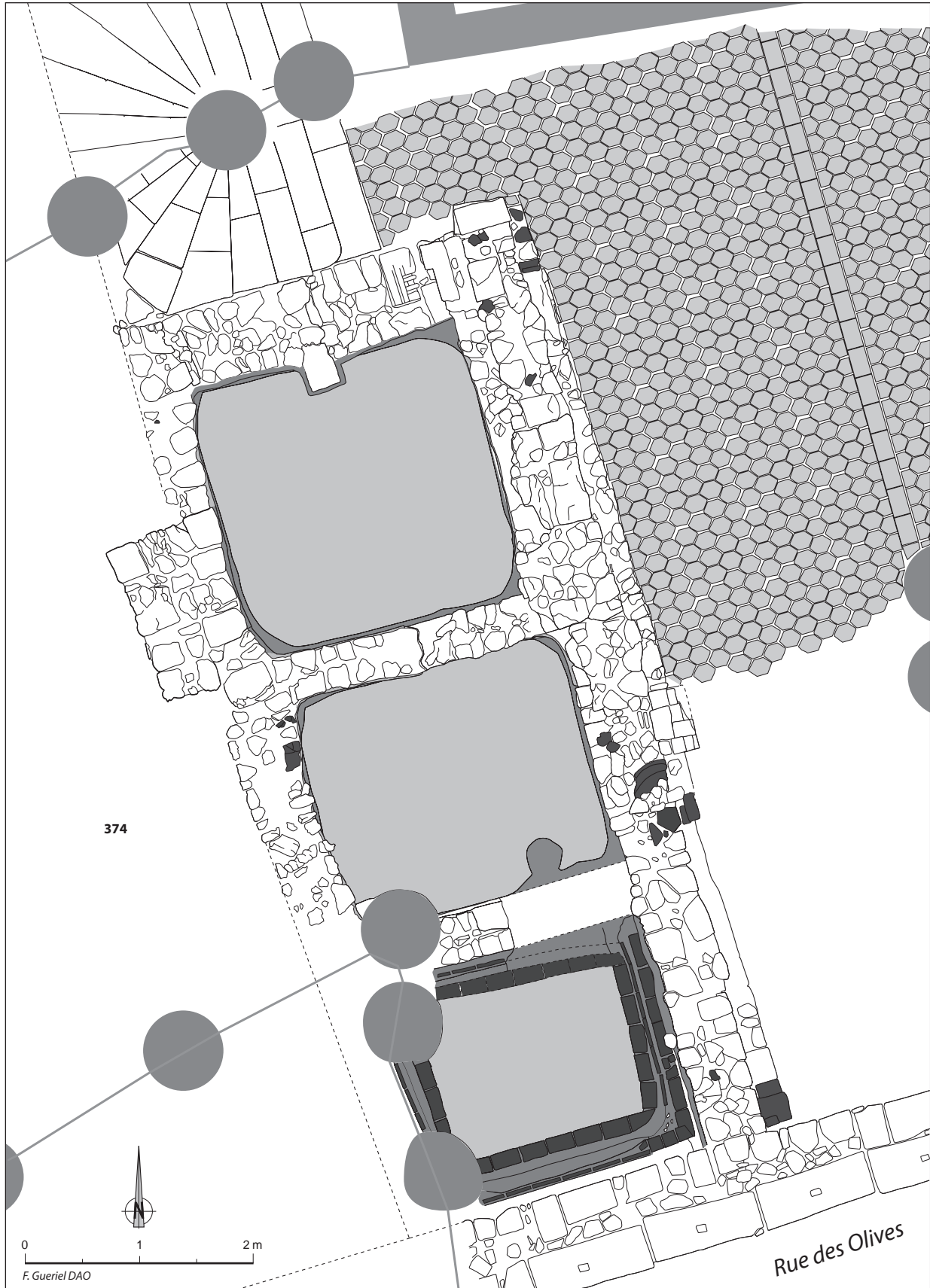


Fig. 107. Plan des cuves de la parcelle 373 (DAO N. Bourgarel/Inrap).

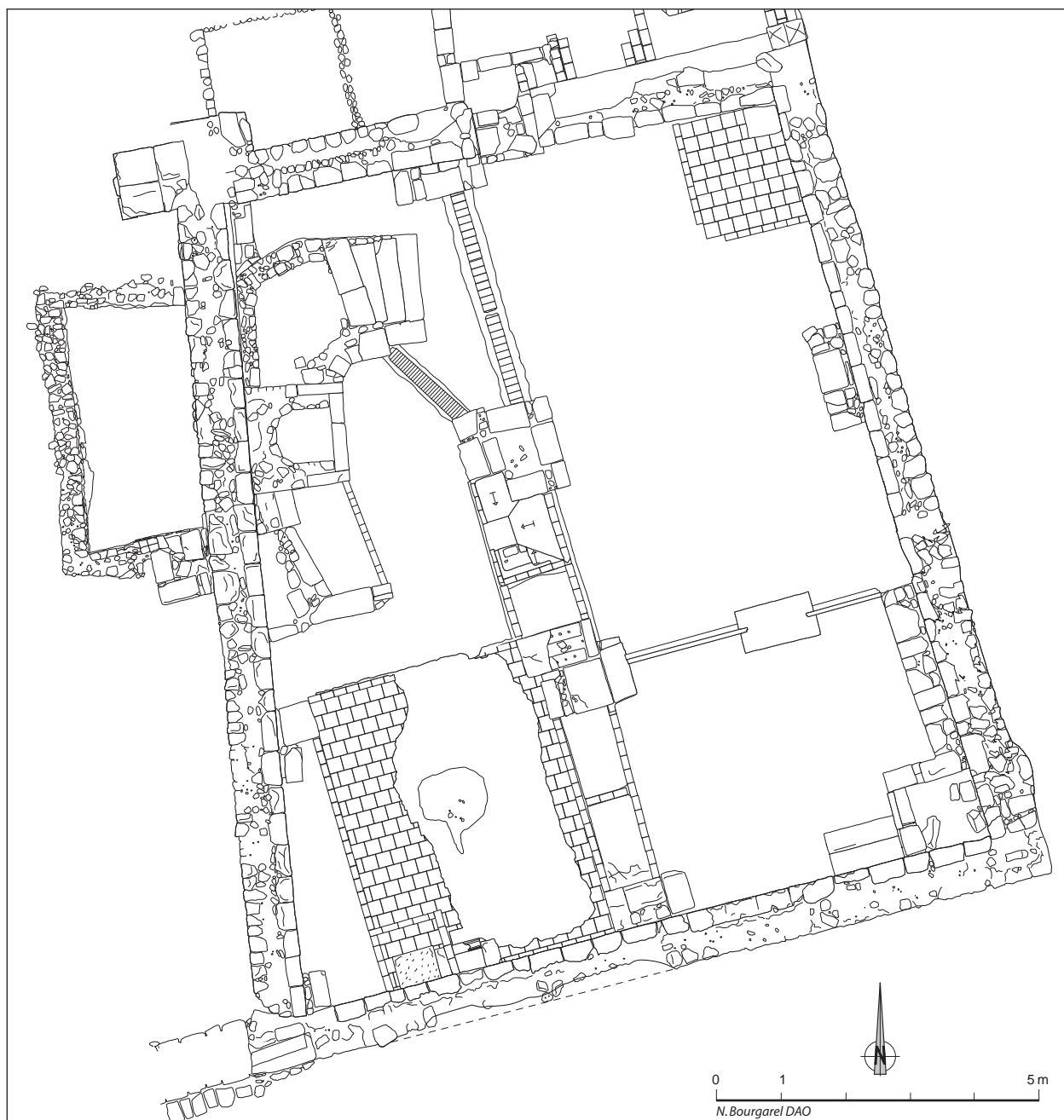


Fig. 108. Plan de la cave de la parcelle 384 (DAO N. Bourgarel/Inrap).

Les caves peuvent accueillir aussi des cuves pour divers usages notamment des cuves à huiles. Dans une cave de la rue des Olives, les dispositifs caractéristiques de celles-ci ont été dégagés. Il s'agit de trois cuves juxtaposées, revêtues d'une épaisse couche d'enduit étanche (fig. 107). La cuve jouxtant la façade sur rue présente quelques particularités par rapport aux deux autres. Elle est de taille plus réduite, son étanchéité est renforcée par l'intercalation de parements de briques entre les couches de mortier de tuileau, et son fond est plus haut que celui des deux suivantes. Ce dispositif fait écho à

la description relevée dans un prix-fait de 1663³¹⁶ dans laquelle est mentionnée la construction d'une cave avec trois cuves « *a tenir huylle* », dont « *une dessoutz le trapadour (couloir) aboutissant au premier degré de la maison* ». L'étanchéité de ces cuves sera obtenue par l'application de couches de *batum* sur la maçonnerie et devra être vérifiée par un test de remplissage.

³¹⁶ AD13 364 E 274, fol. 653v.



Fig. 109. Les vestiges des caves de la parcelle 362 (cl. M. Derain/Inrap).

Les cuves recevant les effluents des latrines sont rares. Dans le quartier du Mazeau, un exemplaire complet a été relevé (cf. *infra* § II, 2, 3.4.10.). La cuve a été creusée dans le sol de la cave daté de la première moitié du XVII^e s. Elle est couverte d'une voûte en berceau dotée d'une trappe de visite et est dépourvue de fond maçonné. Elle est abandonnée à la fin du XVII^e s. d'après le matériel céramique recueilli dans son colmatage. Sa situation encaissée a dû rendre son curage difficile et a motivé peut-être son rapide abandon. Des cuves à fonction indéterminées prennent place souvent dans les caves. Dans la cave située à l'angle des rues de la Guirlande et des Olives, des cuves juxtaposées se caractérisent pour la plupart par des remplissages constitués de fragments de bois et d'écorces (fig. 108).

Les caves sont avant tout des lieux de stockage qui prennent le relais des « *maguezins* » des rez-de-chaussée lorsque les locaux de plain-pied sont affectés à d'autres usages. L'espace y est exploité au mieux comme le montrent les niches aménagées sous les escaliers (cf. fig. 104). Dans une cave au sud de la rue de la Taulisse, une banquette de 40 cm de haut, et large de 130 cm au plus a été construite contre trois des murs de la cave, à l'exception de celui percé par une porte (cf. *infra* § II, 2, 3.4.10.). Cette banquette carrelée est peut-être destinée à isoler des produits de l'humidité du sol, ou peut être pour mettre des fûts en hauteur (fig. 109).

La nature des produits et denrées conservées n'est pas décelable par les indices archéologiques et les textes restent peu loquaces sur le sujet hormis pour les cuves à huile. À proximité du pavillon Bargemon, une cave a

servi de dépôt de blocs récupérés sur une façade démolie (cf. *infra* § II, 2, 3.4.2.). Ce stockage, déposé à la fin du XVIII^e s. était à l'évidence provisoire mais a finalement perduré jusqu'à la destruction de l'immeuble en 1943, ayant été scellé par le recul de la façade. Cette utilisation particulière et sans doute peu adaptée montre le caractère plurifonctionnel des caves.

3.2.5. *Les extensions sous la rue*

Sous certaines maisons du quartier du Mazeau, l'emprise des caves s'étend sous la rue pour permettre l'installation d'une trappe au ras du sol ménageant un accès direct à la cave et de rendre autonome la cave par rapport à la maison (fig. 110). Il n'est pas toujours assuré qu'un autre accès ait existé dès l'origine en raison des nombreux remaniements ultérieurs. Lorsqu'un autre escalier est conservé (rue de la Guirlande, parcelle 399), il n'est pas forcément contemporain du premier état de la cave. Il est à noter dans ce quartier que deux des caves dotées d'une extension sous la rue sont précisément des caves également munies de portes communiquant avec d'autres caves dès leur état primitif : caves du logis de la Taulisse sur la parcelle 358 (cf. *infra* § II, 2, 3.3.5.) et cave de la parcelle 402 (cf. *infra* § II, 2, 3.2.4.). Cette extension sous la voie respecte vraisemblablement une proportion encadrée par des règles, comme le suggère la mention : « *jusques a demie rue comme il est permis* »³¹⁷.

³¹⁷ AD13 360 E 72, fol. 360.

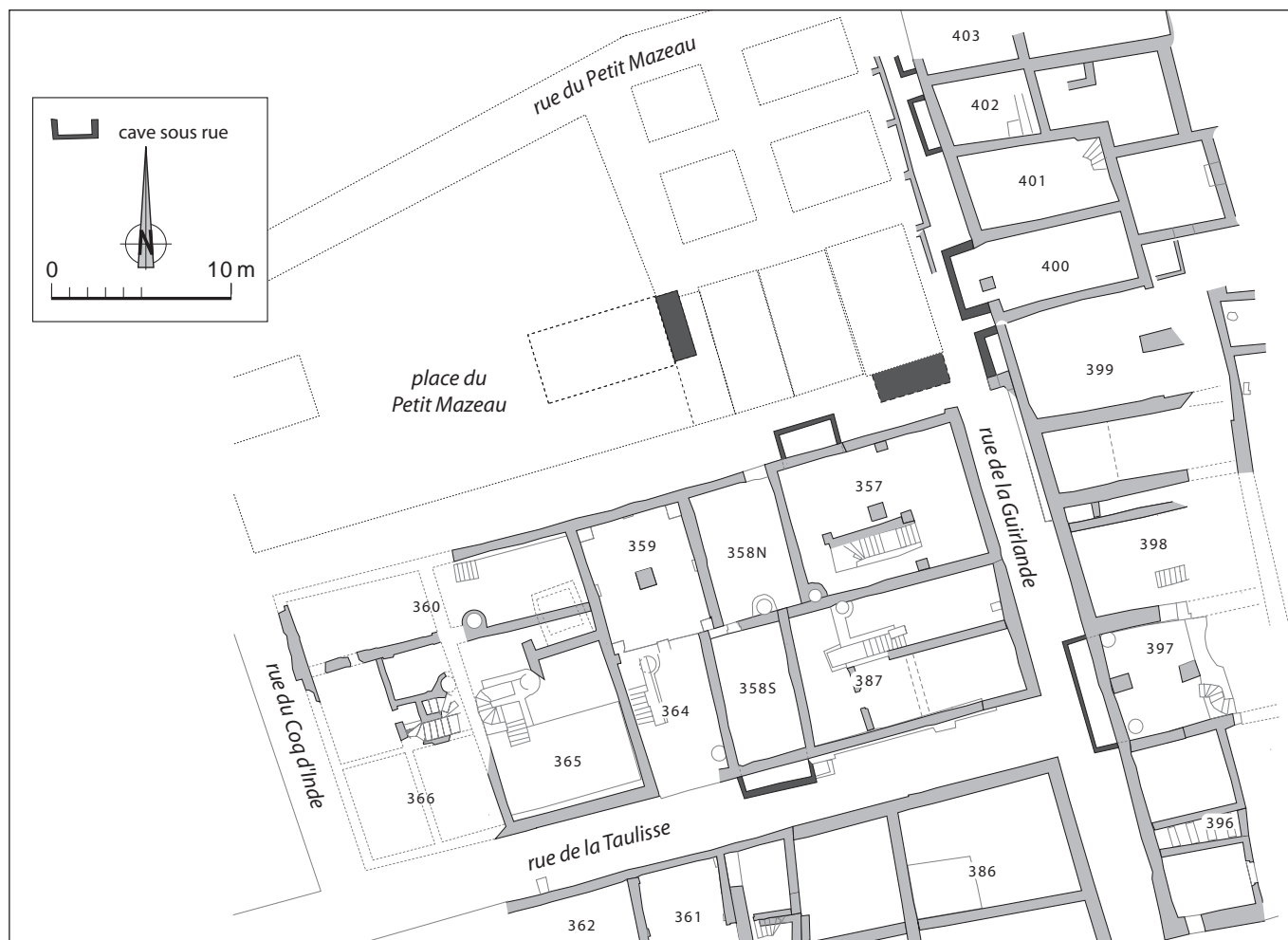


Fig. 110. Plan des caves prolongées sous la rue dans le quartier du Mazeau (DAO F. Guériel/Inrap).

Dans ce quartier où prend place le marché de la boucherie, les actes notariés évoquent souvent la coexistence d'une boutique ou d'un banc pour débiter la viande et d'une cave, ces deux pièces faisant parfois seules l'objet de la vente indépendamment de la maison qui les surmonte. Ces locaux, réserve et boutique parfois munie d'un four, semblent bien répondre aux besoins de ces commerces réservés à la clientèle aisée que sont la boucherie, la pâtisserie (fabricant de pâtés de viande à l'origine), et la rôtisserie. Ces empiètements sous la rue traduisent la fluctuation au cours du temps des notions d'espace privé et d'espace public. L'espace de la rue géré pour le bien commun par les consuls fait l'objet d'une appropriation partielle de la part de ces professions dont l'activité dépend directement de celui-ci pour leur approvisionnement et pour l'écoulement de leurs produits. Les trappes au ras du sol créent à l'évidence des obstacles à la circulation et constituent un danger lorsqu'elles sont ouvertes. Les extensions sous la rue génèrent donc des problèmes d'entretien, de stabilité et

de praticabilité de la voie publique. Elles rendent difficile l'installation de réseaux d'eaux usées et imposent leur entretien rigoureux lorsqu'ils existent. Dans la rue de la Guirlande, un égout maçonné du XVI^e s., scellant lui-même d'anciennes extensions de cave en rive ouest, est coupé par des caves mises en place au début du XVII^e s. Au cours du XVIII^e s., on observe l'abandon progressif des extensions sous l'espace public. Sous l'arc diaphragme qui perce les fondations de la façade, est alors inséré un mur de soutènement et l'espace gagné sous la rue est comblé. S'agit-il d'un changement d'activités dans le secteur ou d'une mesure d'interdiction communale ? On sait qu'à Riom, des mesures municipales d'interdiction ont été réitérées du XVI^e au XIX^e s. afin de faire disparaître ces ouvrages : « ...et les entrées des caves répondant sur les rues seront closes et basties pour obvier à plusieurs inconvénients qui pourroient advenir » (Renaud 2007, p. 61-63). Les recherches locales à Marseille n'ont pas encore levé le voile sur cet aspect de l'évolution urbaine de la ville.